Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI ! — NOTRE LANGUE

BUREAU: 1003, 42me Avenue Ouest, Prince-Albert, Sask. Téléphone 2904

ABONNEMENT: Un an, Canada ..... $2.00; " " Etats-Unis ..... $2.50; " " Europe $3.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

19ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi, le 12 février 1930 — N 49

Triomphe sans gloire

La session est ouverte. M. Anderson est au pouvoir avec une faible mais réelle majorité. Lui restera-t-elle? Voilà ce dont il semble douter, car, bien vite, pour être sûr de son coup, il a mis devant la Chambre son bill chéri et veut le faire passer immédiatement; si le cabinet court péril, restera du moins l'antiboniface... Ainsi pense M. Anderson, sans doute; et, sans doute aussi, il étudie devant la glace [illegible] que prendra sa physionomie lorsque, ayant asséné [illegible] coup de massue sur de petits enfants catholiques et leurs dévouées institutrices religieuses, il lancera à ce M. Gardiner, [illegible] un regard de triomphe cruel et de satisfaite vengeance. En attendant l'heure de la réjouissance pour les ennemis de Celui qui a dit: "Laissez venir à moi les petits enfants", faisons une rapide revue.

APPEL AUX PREJUGES

N'étant pas doué de beaucoup d'imagination et n'ayant pas [illegible] de lumières pour miner sur de solides arguments l'administration précédente, les clubs, dans la Saskatchewan, d'un parti qui méritait mieux, ont eu recours à un procédé peu noble: le fanatisme. M. Anderson niera que ce fut sous son égide, mais, de longs mois avant les élections, se sont abattus sur la province des [illegible], glanés aux quatre coins du monde, qui ont, dans [illegible] discours, corné aux oreilles de leurs auditeurs [illegible] les calomnies enregistrées dans l'histoire contre l'Eglise catholique, ont vilipendé les Canadiens français, ont dénigré le gouvernement alors existant et ont prôné [illegible] les théories de M. Anderson. Etait-ce une coïncidence que l'on fut calomniateur ordinaire et en même temps, adulateur du conservatisme à la Anderson?

CURIEUSE APPELLATION

Est-ce pour faire accepter du grand public de toutes races et de toutes religions,—qui, M. Anderson le sait comme nous, veut vivre et laisser vivre—, ses projets de loi anti-catholiques, que notre chef conservateur présente les faits sous un faux jour?

Il commence par donner à l'éducation religieuse,—dans les écoles catholiques, aux enfants catholiques et par des institutrices catholiques,— un nom qui indispose tout de suite contre nous, mot [illegible] par la mauvaise impression qu'il crée; un nom qui tend à soulever des protestations, parce qu'il suggère le séparatisme, la discorde: "sectarianism".

M. Anderson a trouvé ce mot, mais il lui donne une fausse [illegible]. Quoi que l'on puisse penser de la valeur et de l'orthodoxie de nos dogmes,—c'est-à-dire de nos principes religieux— [illegible] à ses principes, même si elle abandonne le mot dogme— l'Eglise catholique a vu d'autres dénominations se sectionner, elle a [illegible] le séculier lui arrachant de précieuses branches, mais elle est toujours la souche que la variante pensée des hommes retrouve à tous les points de l'histoire chrétienne, et à laquelle la science [illegible] et papillonnante reproche de ne pas cultiver les courriers de la mode. Si M. Anderson emploie ce mot *sectarianism*, en fait un [illegible] qu'il braque sur nous, c'est que son expérience, comme la nôtre, lui enseigne que le peuple de la Saskatchewan veut l'union, et qu'en insinuant que nous sommes des brandons de discorde il nous fera des ennemis. C'est-à-dire s'assurera lui-même des votes. L'expression *sectarian influence* appliquée à nos écoles catholiques ne vise pas tant le prêtre que notre religion, parce qu'il est clair que ce n'est pas l'homme ni l'habit de la soutane que l'on hait, mais la loi dont il est le symbole.

RELIGIOUS GARB

Autre trouvaille de M. Anderson, pour épouvanter le superstitieux, auquel on a d'abord pris soin, durant la campagne, de représenter nos Religieuses comme des fantômes préternaturels, *leading a* [illegible] *life*, et mille infamies que des êtres infâmes ont vomies dans toutes les localités de la province, durant les mêmes discours qu'ils donnaient au profit de la politique Anderson. Tout ça était-il de la coïncidence? M. Anderson n'y était-il pour rien? Pourquoi s'est-il jamais senti cet agent de sa politique? Son ancienne profession d'instituteur n'aurait-elle pas dû le rendre solidaire de ces excellentes Religieuses? c'est l'étiquette entre professionnels de bonne éducation ce nous semble. Et puis, son emploi d'inspecteur lui avait fait apprécier ces institutrices. Il paraît que ses rapports sont encore là qui l'attestent.

(Suite à la page 5.)

Québec et l'Ouest

Traduit du "Star-Phoenix", 8 février 1930.

Le peuple de la Saskatchewan a dû suivre avec intérêt les remarques de M. Charles Dunning, à Régina, relativement aux tactiques du parti conservateur. Avant dix-huit mois, il y aura élection fédérale. Comme c'est son droit, l'opposition se prépare à la lutte. Des indices nous portent à croire qu'elle serait bénéficiaire des appels aux préjugés dans deux importantes parties du pays.

Les groupes prédominants du parti libéral au fédéral, sont ceux du Québec et de l'Ouest. Des 125 libéraux et progressistes-libéraux, à la Chambre des Communes, 60 sont du Québec et 30 des provinces de l'Ouest. Si le parti conservateur réussit à diviser l'une ou l'autre de ces forteresses, il a chance de gagner l'élection. La stratégie principale de ce parti, comme le fit ressortir M. Dunning, est de diviser pour vaincre. Précisément on tâche d'aliéner Québec et l'Ouest. "It is the old game of playing both ends against the middle."

* * *

Les citoyens de la Saskatchewan sont au courant des manoeuvres de ce plan de campagne dans leur propre province. On les incite à croire que l'influence de Québec travaille à leur imposer le français — "is forcing french upon them." Comment peut-on franciser quelqu'un contre son gré? C'est impossible à concevoir. Et cependant voilà la théorie que l'on essaie de faire avaler à la Saskatchewan. Le fanatisme nous envahit subrepticement et un complot est tramé pour franciser et "catholiciser" la province. Cet appel direct à l'antagonisme et au soupçon contre la religion et la langue des gens de Québec résonne journellement aux oreilles des électeurs de la Saskatchewan.

Entre temps on agite Québec contre l'Ouest. Des journaux français, organes du parti conservateur, se plaignent que MacKenzie-King a oublié ses devoirs envers la province de Québec. Ils pressent les électeurs du Québec de protester contre la domination de l'Ouest au Canada, dont le premier ministre et les ministres de l'Immigration, des Finances, des Chemins de fer, de l'Agriculture et de l'Intérieur représentent des circonscriptions de la prairie.

Evidemment cette double théorie est absurde. Il est impossible que sous le même rapport et au même moment, Québec domine la Saskatchewan et la Saskatchewan,

(Suite à la page 3.)

Ouverture de la session

Deuxième législature du septième parlement — Entrée solennelle de Son Excellence le gouverneur Newlands — Le révérend Leslie, progressiste, élu président de la Chambre — Discours du Trône—

Avec toute la pompe que l'Ouest peut donner à une cérémonie de ce genre pour imiter autant que possible le faste séculaire des parlements britanniques, la deuxième session du septième parlement de la Saskatchewan s'est ouverte le jeudi 6 courant.

Comme toujours, en pareille circonstance, il y avait une affluence considérable d'étrangers en ville. Longtemps avant l'heure indiquée, les alentours de l'édifice législatif étaient en grande activité. Les corridors et galeries furent archicombles de bonne heure.

Déjà annoncé par quelques coups de canon, Son Excellence H.-W. Newlands, K. C., lieutenant gouverneur, arrivait à la législature peu d'instants avant trois heures p.m., heure fixée pour l'ouverture. Il était escorté d'une garde d'honneur de cent hommes, fourni par le premier bataillon du régiment de Régina, et accompagné du lieutenant colonel A.-G. Styles.

Sur le coup de trois heures, le lieutenant gouverneur faisait son entrée dans la Chambre législative. A peine était-il assis que le secrétaire provincial lui dit que le président — speaker —, de la Chambre n'avait pas encore été élu. Sur ce, le lieutenant se retire.

Immédiatement, l'honorable M. Anderson, premier ministre, propose que R.-S. Leslie, progressiste, député de Weyburn, soit élu président. La motion est appuyée par l'hon. A.-C. Stewart, ministre des Chemins de fer, et passe à l'unanimité.

Le lieutenant-gouverneur rentre de nouveau et lit le discours du trône qui contient, comme d'habitude, la synthèse de la législation que ce gouvernement se propose de faire passer durant la session.

Après cette lecture et le départ du lieutenant-gouverneur, on est vite saisi de quelques affaires de routine; la première séance était terminée.

Tous les députés avaient assisté à l'ouverture de la session, à l'exception de l'hon. T.-C. Davis, K. C.

L'honorable C.-A. Dunning, ancien premier ministre de la Saskatchewan et aujourd'hui ministre des Finances au parlement fédéral, occupait un siège à la gauche du président.

Le gouvernement appuie le cartel

Anderson déclare que le gouvernement a pris la même attitude que celle du Manitoba et de l'Alberta relativement au Cartel — Gardiner demande la raison de cette attitude — Il accuse le gouvernement de vouloir faire du capital politique — Neuf bills et résolutions — Formation de comités permanents.

La séance parlementaire de la législature provinciale de vendredi n'a rien de bien saillant. La plus importante question au feuilleton de la Chambre fut la déclaration d'Anderson relativement à la détermination du gouvernement d'aider le Cartel. Le premier ministre dit qu'il prenait la même attitude que les premiers ministres du Manitoba et de l'Alberta. "A la suite d'une entrevue avec les principaux représentants du Manitoba et de l'Alberta, il fut décidé, dit Anderson, que les trois gouvernements demanderaient à l'Association des banquiers canadiens de faire connaître publiquement son attitude relativement à la situation actuelle du Cartel."

DECLARATION DE L'ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Le premier ministre donna lecture du télégramme que son gouvernement avait envoyé à M. Beaudry-Leman, président de l'Association des banquiers canadiens, et ajouta qu'il avait reçu du président la réponse que, le jour même, l'Association ferait la déclaration publique suivante par rapport au Cartel: "Les banques n'ont jamais restreint les avances de crédit au Cartel et l'attitude bienveillante prise par les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sans aucune sollicitation de la part des banques, fait disparaître la possibilité de jeter le blé sur le marché actuel et lui assure un prix raisonnable. Avant la détermination des gouvernements de la prairie, les banques n'ont fait aucune pression sur le Cartel pour qu'il vende son blé; ils n'ont jamais eu pareille pensée. Les banques sont prêtes à coopérer avec les trois gouvernements de l'Ouest pour aider les producteurs de blé. Nonobstant les avances déjà faites au Cartel, les banques sont disposées à prêter à ceux qui fourniront des garanties suffisantes."

ANDERSON ET GARDINER

J.-G. Gardiner, chef de l'opposition, posa la question suivante: "Puis-je demander pourquoi les trois gouvernements de l'Ouest ont agi ainsi envers le Cartel, alors qu'on ne les pressait point de le faire?"

"La déclaration, reprend Anderson, dit qu'il n'y eut aucune pression faite pour venir au secours des banques. Si le gouvernement a pris pareille attitude, c'est qu'il la jugeait nécessaire. La même raison a décidé les représentants de l'Alberta et du Manitoba, après une longue entrevue avec les directeurs du Cartel, à suivre la présente ligne de conduite. Ce n'est donc qu'après avoir consulté les parties intéressées, que les trois gouvernements ont pris leur attitude actuelle. Les banques ne firent aucune réclamation."

"En autant que ça nous regarde, nous de l'opposition, ajouta Gardiner, nous ne posons point d'objections. Il y a sans doute la possibilité de créer en dehors une fausse impression. Mais le fait de se servir de l'influence du gouvernement, dans une situation où elle n'est absolument pas nécessaire, peut donner l'impression que le Cartel est dans une situation autre que celle que nous connaissons tous. S'il n'y eut aucune pression pour aider le Cartel ou ceux qui y sont affiliés, il est possible que toute la publicité autour de cette question fit du tort."

"Est-ce que mon honorable collègue, reprit Anderson, affirme que la conduite du gouvernement n'a fait que nuire?"

"Trop de publicité", dit Chas. Agar, de Saskatoon County.

"Cette déclaration fut communiquée à la presse par l'Association des banquiers canadiens, rapporte Anderson. Les premiers ministres Bracken et Brownlee lui ont donné de la publicité dans l'intérêt du Cartel. Est-ce que quelques-uns des membres de l'opposition croirait que le gouvernement n'a pas agi en toute justice auprès des producteurs, dans ce cas, le peuple de la Saskatchewan devrait le savoir."

"Ce n'est l'intention d'aucun des membres de l'opposition de faire de la politique avec la situation passée, présente et future du Cartel, remarque M. Gardiner. Mais je crains que le gouvernement soit en train de se faire du capital politique."

"Ces soupçons sont, en réalité, sans aucun fondement, répond Anderson. Cette affaire est absolument conforme à ce que nous avons énoncé durant quatre ans dans cette Chambre. Nous devons laisser au Cartel, dont les directeurs ont conféré avec le gouvernement, de décider si l'on peut accuser ce dernier de faire de la politique dans cette matière."

BILLS ET MOTIONS

Durant la séance de vendredi, plusieurs députés annoncèrent qu'ils présenteraient des motions, résolutions et bills, mardi prochain. Le premier ministre déclara qu'il présenterait le bill amendant l'Acte scolaire, le même jour.

COMITES PERMANENTS

Le personnel des comités permanents pour la présente session est réparti comme suit:

(Suite à la page 2.)

Actualité

Mort du R. P. Pinault, O.M.I.

Au moment où nous allons sous presse, on nous apprend la mort du R. P. Victor Pinault, O. M. I., de résidence à l'école Saint-Michel de Duck-Lake.

Le défunt était âgé de 81 ans. Les funérailles auront lieu demain, jeudi, le 13 courant.

Le R. P. Lamontagne, O.M.I., recteur du collège Mathieu

Le courrier de Gravelbourg nous apporte l'heureuse nouvelle que le successeur de Mgr Gay, comme recteur du collège Mathieu, vient d'être nommé. C'est le R. P. Edouard Lamontagne, O. M. I.

Le nouveau recteur a fait un cours brillant à l'Université d'Ottawa, où il a pris ses degrés universitaires. Depuis déjà quelque temps, il enseigne à Gravelbourg et s'y est distingué comme professeur de théologie dogmatique et modérateur des études ecclésiastiques. Son talent et son zèle ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des supérieurs.

Au nouveau recteur du collège Mathieu, *Le Patriote de l'Ouest* offre ses hommages et voeux de plein succès.

Nos écoles

On nous assure en Patriote que, en l'apparence d'illégalité de certains ordres envoyés dernièrement à nos commissaires d'écoles, ces derniers ont mal fait de ne pas se hâter, surtout de ne pas suivre les ordres, mais d'attendre le moment d'une entente générale des nôtres.

RESSOURCES NATURELLES

Réponse de King

Sans accéder à la requête du gouvernement de la Saskatchewan, qui demandait une modification dans le personnel de la commission proposée à l'étude de la question des ressources naturelles, Mackenzie-King, dans une lettre à Anderson, suggère une conférence des parties intéressées au retour des ressources à la province.

Le premier ministre mentionne deux points de désaccord: le choix des membres de la Commission et les procédures à suivre.

Anderson s'occupe actuellement du personnel de la Commission dont il soumettra le résultat à la présente législature.

Activités de l'A.C.F.C.

LAFLECHE

Le cercle paroissial "Jeanne d'Arc", de Laflèche, a eu son assemblée mensuelle. Les résolutions suivantes ont été adoptées:

RESOLU de donner une partie de cartes le dimanche 2 mars et de cueillir une pièce de théâtre pour Pâques.

RESOLU de réorganiser la bibliothèque parmi les membres afin de pouvoir donner plus de solennité à nos fêtes nationales.

RESOLU de faire venir de Montréal des insignes paroissiaux pour nos membres.

RESOLU de demander à la Banque de Toronto de faire son possible pour nous donner un employé bilingue à l'avenir.

RESOLU de doubler le nombre des hommes qui font la communion mensuelle sous le patronage de l'A. C. F. C.

WAUCHOPE

Le 9 février, première réunion annuelle de l'A. C. F. C. Elections pour 1930 avec le résultat suivant: Président, Joseph Chauvin(?); vice-président, Lucien Sylvestre; secrétaire-trésorier, M. le curé Ze[illegible] Ganaul; directeurs: Arsène Sylvestre, Arthur Pelletier et Joseph Gend[illegible].

A cette assemblée, à laquelle assistaient presque tous les citoyens de Wauchope, le secrétaire-trésorier [illegible] le projet d'une journée sociale qui serait célébrée dans le cours de l'été prochain. L'organisation définitive se fera dans quelques semaines. Probablement le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste. Une partie du programme devra intéresser surtout les instituteurs et institutrices du district.

Discours du trône

Ressources naturelles — Immigration et grandes routes — Education et hygiène publique — Service civil — l'Agriculture — Compensation ouvrière — Pensions des instituteurs —

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est mon privilège et ma véritable agréable de vous souhaiter la bienvenue à cette seconde session de la septième Assemblée législative de la Saskatchewan.

Bien que des conditions climatiques adverses aient empêché la récolte de céréales d'être, cette année, aussi élevée dans son ensemble que l'an passé, cependant, parmi notre peuple règne cet esprit d'optimisme qui a joué un rôle si visible et si solide, dans l'œuvre de la fondation solide et soignée de notre grande province.

La dépression industrielle et commerciale, d'un bout à l'autre du Dominion, causant un manque d'emploi qui a atteint certains de nos gens dans les centres urbains, et le fait d'une récolte peu satisfaisante en plusieurs sections agricoles ont créé un état de choses qui demande l'attention de mon gouvernement. En coopération avec les municipalités urbaines et rurales, des mesures ont été prises [illegible] auxquelles ces dernières plus d'ampleur [illegible] pour venir en aide à notre peuple et le mettre à même de faire face à la situation et regarder l'avenir avec un renouveau d'espoir et un sentiment de confiance et de sécurité plus ferme, alors que nous marchons vers les responsabilités d'une nouvelle année.

Il vous fera plaisir de savoir que mon gouvernement a fait des démarches auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir la libre disposition de nos ressources naturelles, et il y a tout lieu de s'attendre à ce que, dans un prochain avenir, notre province soit rendue à prendre l'administration de ces ressources, dans le meilleur intérêt de notre peuple. Sans doute, les développements industriels qu'amènera la manufacture, dans notre province, de nos propres matières premières solutionnera le problème du manque d'emploi, qui demande notre attention chaque année. C'est pourquoi mon gouvernement comprend l'urgence qu'il y a à s'assurer l'administration, par la province, de nos terres, chutes d'eau, minerai et forêts, ainsi qu'une compensation équitable et raisonnable pour les ressources aliénées, cela, dans le plus bref délai possible.

IMMIGRATION ET GRANDES ROUTES

Comprenant qu'il est sage et important de peupler d'habitants heureux, satisfaits et prospères nos régions vastes et inoccupées, au moment où les conditions économiques présentent une telle entreprise, mon gouvernement a chargé une commission d'étudier à fond tout ce qui se rapporte à l'immigration et à la colonisation. Une politique appropriée au problème d'immigration permettrait, en action qui sera basée sur les renseignements recueillis par cette commission.

L'amélioration des routes, ayant pour résultat une plus grande activité commerciale du fait que nos produits agricoles, seront plus facilement transportés au marché, est le but que se propose mon gouvernement en présentant un projet de loi qui vous sera proposé.

Mon gouvernement, reconnaissant la nécessité où se trouvent les fermiers d'obtenir des prêts à un taux modéré, vous demandera de pourvoir à la continuation du système de prêts aux fermes. Les transactions du comité de crédit agricole ont été étudiées à fond; nous vous en donnerons un rapport détaillé et nous soumettrons à votre attention et considération les plans que ce comité fait pour l'avenir.

Dans la gérance des biens des mineurs, il est essentiel que les dépenses soient réduites au minimum. En vue de ce principe, un projet de loi vous sera présenté qui traitera du [illegible] officiel.

On vous demandera aussi d'étudier la consolidation des lois concernant les droits de succession, ainsi que certains amendements ayant pour but d'alléger les responsabilités de ceux qui sont atteints par ces lois.

La plupart de nos futurs citoyens font leur entraînement et éducation dans les écoles rurales de la province. Cependant un faible pourcentage seulement de ces filles et garçons ont, jusqu'à présent, dépassé le grade huit. Considérant...

(Suite à la page 2.)

L'hon. Chs Dunning à Régina

A un banquet servi en son honneur, à l'hôtel Saskatchewan, Régina, le jeudi 6 février, l'honorable Charles Dunning, ministre fédéral des Finances, fustige sévèrement M. Bennett.

"Comme tout le monde en Saskatchewan doit, entre autres choses, je pensais que le chef tory se placerait à la tête du mouvement pour sauver cette province de ce que son parti et son journal appelait tour à tour *Quebec domination of Saskatchewan* et *domination of Saskatchewan by Rome*. Jugez de ma surprise en apprenant qu'il n'a pas même fait mention de l'affaire dans ses discours ici.

Que signifie ce silence? La possibilité que notre son parti soit elle donc sous caution? A mon avis, le chef fédéral d'un parti ne peut pas accomplir son devoir par le silence, en face de cette campagne vicieuse que font les agents conservateurs en Saskatchewan.

"Mais si M. Bennett a gardé ici le silence autour de ces appels aux préjugés de race et de religion que lancent ses adhérents, en Saskatchewan, ailleurs il a parlé.

"A Mount Québec, il a dit: 'Qui fait appel aux préjugés de race et de religion est ennemi du Canada. Oubliez le passé, étudiez les choses vous-mêmes et n'allez pas accepter comme des gens qui poussent la passion ou les préjugés.'

"A Lapointe, Napierville, M. Bennett a réclamé le respect pour la langue, les coutumes et la religion des Canadiens français; le respect des minorités, en quelque partie du pays que ce soit. Et il conclut: 'Malheur à qui veut créer la discorde là où doit régner la paix ou qui soulève une partie du pays contre l'autre.'

A Cookshire, M. Bennet a qualifié de traître quiconque fait appel de race et de religion. Il a dit: 'Ecrasons la tête du serpent. Ayons la paix et le bonheur parmi nous.'

A Coaticook: 'Dans la chaleur d'une élection, soulever, d'éveiller les passions, fanatiques est un acte d'ennemi à l'Etat, et celui qui s'en rend coupable sera pour leur responsabilité durant qu'il vit ou jamais.'

Voilà ce qu'a dit M. Bennet dans l'Est, quand il s'adressait aux Canadiens français.

"Y a-t-il quelqu'un, à la portée de ma voix, continue l'honorable C. Dunning, qui puisse nier que le parti tory, dans cette province, par sa campagne de chuchotement ou de déclarations ouvertes dans son journal, est coupable d'une façon flagrante de ce que M. Bennett condamne si fortement quand il parle à Québec?"

"Je réitère à M. Bennett, poursuit l'honorable C. Dunning, en condamnant l'appel aux préjugés de race et de religion; mais le parti en Saskatchewan ressemble à Québec. C'est un fait que la politique conservatrice est de prêcher en Saskatchewan la crainte du Québec et de prêcher dans le Québec la crainte de la domination de la Saskatchewan.

"Tout le monde connaît les manoeuvres auxquelles le parti conservateur a recours ici, mais peu savent que dans le Québec il s'efforce également de faire croire au peuple que les libéraux sacrifient cette province à l'Ouest. Pas un jour ne se passe que l'on n'accuse le gouvernement d'être contrôlé par l'Ouest..."

"Le but est clair. Faire haïr les Canadiens français et l'Eglise du Québec par la population de la Saskatchewan; faire craindre dans le Québec la domination de la Saskatchewan. Avec cette politique de diviser et régner, on espère réussir aux élections."

"Cette campagne de haine répugne aux gens bien pensants, et à tous les bons Canadiens."

Discours du Trône

(Suite de la première page)

devant que soixante pour cent de nos gens se consacrent à cette grande industrie qu'est l'agriculture, mon gouvernement vous proposera certains amendements à l'Acte scolaire, ayant pour but de [illegible] plus efficaces ces [illegible] importantes institutions d'éducation, les écoles rurales. Il y a des centaines d'enfants de campagne qui devraient une éducation secondaire, ne peuvent dans les conditions présentes satisfaire cette louable ambition. Avec votre secours et approbation, mon gouvernement espère résoudre bientôt ce problème.

EDUCATION ET HYGIENE PUBLIQUE

C'est dans nos écoles publiques surtout que se forment nos enfants. Et, dans cette vaste et riche province avec sa population cosmopolite représentant des vingtaines de races venues de tous les coins de la terre, nous voyons se [illegible] d'un jour à l'autre, dans nos petites écoles de campagne une des plus grandes expériences [illegible] de la démocratie: la [illegible] d'une nation. Nous voyons dans ces écoles des enfants de diverses origines, parlant différentes langues, [illegible] à diverses [illegible], tous ensemble, pour apprendre la langue ordinaire de la province et se préparer aux obligations du citoyen canadien. C'est pourquoi, mon gouvernement, en vue de la nécessité de maintenir l'harmonie, la paix et la concorde dans nos écoles publiques, vous proposera une législation [illegible] à cette fin désirable.

Mon gouvernement, [illegible] [illegible] la responsabilité qui [illegible] [illegible]

[illegible]

tions indépendantes, si l'on vous demandait, une expression d'opinion sur l'opportunité d'une audition indépendante des comptes de la province s'étendant à plusieurs années.

Mon gouvernement vous mettra devant les yeux un projet de politique provinciale ayant rapport à la force motrice. Cette politique sera basée sur le principe qu'une utilité publique de l'importance de la force motrice doit être la propriété du public. Il n'y a que peu de temps, la nouvelle usine d'électricité du gouvernement, à Saskatoon, a été [illegible] ouverte: ce sera une des principales unités d'un système provincial de force motrice.

La question des maladies [illegible], dans certaines parties de la province, a été l'objet de la part de mon gouvernement de grands soins et considérations de la part de mon gouvernement qui a des projets à vous soumettre pour faire face à la situation.

Durant l'année dernière, on a [illegible] l'hôpital des aliénés, à Weyburn, ce qui du [illegible] [illegible] que faire se peut, les [illegible] [illegible] des [illegible] adultes; les enfants seront placés dans le nouveau corps de bâtisse. Un sanatorium [illegible] suivant les plans les plus modernes, vient d'être ouvert à Prince-Albert, et bientôt on [illegible] sur les terrains de l'Université de Saskatoon. La construction d'une école pour les sourds, à Saskatoon, une nouvelle école normale a été [illegible] [illegible] et [illegible] des élèves.

Durant l'année écoulée, [illegible] [illegible] et l'élevage ont [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et la Saskatchewan a [illegible] [illegible] [illegible] dans les grandes expositions. C'est [illegible] [illegible] que le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Les comptes du département des téléphones et du comité de crédit agricole ont été l'objet de [illegible].

[illegible]

EN FRANCE ET EN BELGIQUE AVEC "LA FIERTE FRANCAISE"

Avec l'année nouvelle commence pour tout de bon l'organisation de nos beaux voyages [illegible] [illegible].

L'un des plus attrayants et, sans contredit, le moins dispendieux de tous les voyages transatlantiques organisés jusqu'à présent, était donné au départ et du nombreux avantages offerts, est certainement celui que fera en mai prochain *La Fierté française*, sous la direction de M. Joseph Dumais, directeur du Conservatoire de Québec. Cette superbe excursion de 30 jours, à Paris, d'abord, et de 48 jours pour ceux qui voudront voir la Belgique et visiter les expositions d'Anvers et de Liège, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour les 42 jours qu'un voyage de 24 jours aux Bermudes. C'est presque incroyable.

[illegible]

Le gouvernement...

(Suite de la première page)

COMITES PERMANENTS: [illegible]

[illegible]

La législature de Régina

A l'ouverture de la session, la législature de Régina se compose de quatre groupes:

CONSERVATEURS: [illegible]

[illegible]

LIBERAUX: [illegible]

[illegible]

INDEPENDANTS: [illegible]

[illegible]

PROGRESSISTES: [illegible]

[illegible]

Rupture des relations entre la Russie et le Mexique

Mexico. — Alexandre Makar, ministre de Russie à Mexico, a reçu de Moscou l'ordre de fermer la légation soviétique à Mexico. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Le sixième voyage de l'Université de Montréal

DU 5 AU 26 JUILLET PROCHAIN

Poursuivant l'œuvre d'éducation qu'elle entreprit, en 1923, en organisant son premier voyage transcontinental à l'intention des Canadiens de langue française désireux de mieux connaître l'ouest du pays, l'Université de Montréal annonce que, pour la sixième année consécutive, elle organisera, l'été prochain, un autre grand voyage aux Montagnes Rocheuses et à la Côte du Pacifique. Comme par le passé, elle s'est assurée, pour cette fin, [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] du Pacifique Canadien, dont le réseau dessert les plus belles régions de l'Ouest et permet d'effectuer un parcours tout à fait propre à donner une excellente impression générale de ce qu'est notre immense Dominion. Le voyage se fera en 21 jours, le départ de Montréal, par train spécial, étant prévu pour le 5 juillet, et le retour, le 26 juillet.

Cette année, le voyage de l'Université de Montréal à travers le Canada s'effectuera sous la direction de M. Victor Doré, le sympathique président général de la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui a déjà eu l'avantage de visiter l'Ouest canadien à diverses reprises. Ce choix est très heureux et sera certainement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de Québec occupant, en outre du haut poste qu'il remplit à la Commission des écoles de Montréal, la chaire d'organisation industrielle à l'École des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal et ayant longtemps été [illegible] du [illegible] de l'Université et professeur à l'École des Hautes-Études commerciales.

L'itinéraire arrêté pour ce dixième voyage annuel de l'Université est à peu près le même que celui des années précédentes, sauf quelques légères modifications. Le voici dans ses grandes lignes: départ de Montréal le 5 juillet, par train spécial de luxe du Pacifique Canadien à destination de Winnipeg. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Régina, Calgary et Banff. De ce dernier endroit, les voyageurs se rendront à Windermere en auto, à travers les Montagnes Rocheuses, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] jusqu'à la ville rose du Pacifique. Après trois jours à Vancouver et Victoria, le groupe reprendra la direction de Montréal, [illegible] la [illegible] [illegible] des Rocheuses et Canadiens [illegible], Lac Louise, [illegible] Saskatoon, Kenora et Port-William, Thunder [illegible] [illegible] Grands Lacs jusqu'à Port McNicoll, puis par train à Toronto, aux chutes Niagara et le retour à Montréal, le 26 juillet. [illegible] [illegible] à Calgary, les excursionnistes pourront assister au fameux stampede, qui se tient chaque été en cette ville.

Les succès répétés des excursions précédentes de l'Université doivent être pour les organisateurs de cette instructive randonnée un gage de confiance. La vogue est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de plus logique que celui qui permet de visiter les grands centres et les endroits les plus pittoresques du pays. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que présente l'excursion de l'Université de Montréal et on sait quelle somme de confort la Compagnie du Pacifique Canadien peut assurer à ceux qui l'entreprennent, grâce à ses wagons luxueux et modernes, à son excellent service d'hôtellerie et à ses bateaux vites et parfaitement aménagés. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'été prochain sera encore plus favorisé, car les services de la grande compagnie de transport s'améliorent constamment.

...les ministres de l'Ouest. Il ne mentionne point l'appel au préjugé dans l'une ou l'autre province, parce que ce qu'il dit dans un endroit est divulgué en entier dans toutes les parties du pays.

Le fait est qu'il y a un appel réfléchi au préjugé et à l'antipathie de race et de religion dans les deux provinces. Il est une moins certain que si l'on réussit à décrocher des votes par cet appel, c'est le parti conservateur qui en profitera. Il y va du devoir de M. Bennett et des autres chefs conservateurs de répudier et condamner les efforts tentés pour soulever une partie du pays contre l'autre en matière de langue et de religion. Aussi longtemps qu'ils refusent de le faire, ils sont coupables et encourageront leur silence l'avancement de électeurs [illegible].

Québec et l'Ouest

(Suite de la première page)

le Québec. Le fait est que ni l'une ni l'autre des propositions est vraie. La province de Québec et la Saskatchewan sont les plus puissants remparts du gouvernement libéral. L'opposition a découvert que ce serait pour elle une merveilleuse affaire que de semer la zizanie entre ces deux provinces.

* * *

Personne n'affirme que les milliers d'électeurs du Québec sont tous individuellement conscients de cette manœuvre politique et qu'ils y concourent. Plusieurs n'en savent complètement rien. Leur chef national n'en dit rien. En Saskatchewan, le mois dernier, M. Bennett ne souffle mot au sujet des [illegible] [illegible] [illegible] et de la maligne influence du Québec. Il est certain que lorsque le chef de l'opposition visitera Québec, il s'abstiendra de parler de la domination [illegible] du cabinet par...

Le XXe Congrès Eucharistique International

CE QUE L'ON VOIT A CARTHAGE

Beaucoup de gens se demandent déjà ce que l'on verra à Carthage, durant le Congrès eucharistique international, qui doit s'y tenir en mai prochain. Certainement on y verra des spectacles comparables à tout ce qu'ont offert les congrès précédents, y compris ceux de Chicago et de Sydney. C'est la tâche et l'honneur du comité permanent de mettre à profit les leçons des expériences successives et de transporter à une assemblée, en faisant d'ailleurs les adaptations nécessaires, ce qui se révéla particulièrement gracieux ou touchant dans une autre.

Mais avant de songer à ce que l'on verra, voulez-vous savoir ce que l'on voit à Carthage?

D'ailleurs de [illegible] sont témoins la princesse de Phénicie, Didon la légende, abordant au rivage africain, puis y recevant le pieux Énée dont le départ allait la plonger dans un désespoir chanté pour l'éternité par Virgile. Carthage? C'est tout le poème des guerres puniques et la clameur de la haine, qui immortalise le nom de Caton. Carthage? C'est surtout pour les chrétiens la noble cité primatiale d'Afrique, celle dont saint Léon IX a pu dire que, pour le nombre de ses martyrs, la gloire de ses traditions, elle ne le cédait point à l'église romaine. C'est la ville de Tertullien et de Cyprien, de Perpétue et de Félicité. C'est la plage d'où partit furtivement Augustin, l'enfant des larmes, et où débarqua plus tard, croisé de rouge, le roi Louis IX de France.

Ville si tragique et glorieuse histoire, que reste-t-il aujourd'hui? Carthage, la ville-neuve des Phéniciens — car tel était le sens primitif de son nom — a entassé ruines sur ruines et connu bien des dévastations successives. Les Romains l'ont prise aux Phéniciens, les Vandales aux Romains qui la leur reprirent; puis ce fut le tour des Arabes, enfin celui des Turcs, qui en furent les maîtres jusqu'à l'occupation française.

De part, où pleurèrent tour à tour l'amante pathétique d'Énée et la mère douloureuse d'Augustin, il reste aujourd'hui deux petites criques, où l'on peut reconstruire par l'imagination le bassin du commerce et le port de guerre des anciens. Quelques substructions, aussi, non loin du rivage, s'appellent de nos jours l'Amirauté punique.

La presqu'île, que terminent en pente descendante les hauteurs du Cap Carthage, était, il y a vingt-cinq siècles, couverte de palais et de villas. Dans ses vallons, sur ses collines, durant plus de mille ans, des foules s'entassèrent et vécurent; la guerre, la navigation, le commerce y fleurirent plus que les arts poétiques et intellectuels. Le catholicisme y connut des persécutions sanglantes et des triomphes éclatants. Trente-deux conciles s'y réunirent autour de son primat. Alors, sur chaque cime, se dressait une basilique...

Aujourd'hui, l'amphithéâtre, où des milliers de chrétiens donnèrent leur sang pour le Christ, a été restauré; son enceinte, nettement restituée; les prisons, où attendaient les condamnés et où Félicité mit son enfant au monde, les cages souterraines où rugissaient les fauves avant la ruée dans le cirque, ont été dégagées des amas de terre et des fragments de colonnes qui les obstruaient. C'est dans cette enceinte sacrée, sur cette terre saturée, imprégnée de sang chrétien, que se fera la cérémonie finale du congrès eucharistique.

De ci, de là, les pioches des terrassiers arabes ou italiens, guidés par le savant P. Delattre, ont mis à jour, depuis cinquante ans, bien d'autres ruines: c'est le théâtre, où retentirent sans doute les comédies de Plaute et où tout les ans maintenant la troupe du Français donne une représentation classique en plein air. Ce sont les basiliques immenses dont le plus primitif se révèle encore dans les bases alignées de leurs colonnes. Parfois, les fûts à demi-brisés ont été relevés et coiffés même de leurs probables chapiteaux; d'autres fois l'enchevêtrement des démolitions et les traces de reconstructions successives font rêver les archéologues. Tel est le cas de la grande basilique appelée par les Arabes Damous el Karita, corruption probable des deux mots latins domus caritatis; car, aux premiers siècles comme au nôtre, la maison de Dieu était la maison de la charité et de l'amour fraternel.

Parmi les hauteurs, ou les mamelons de la presqu'île, la colline de Byrsa s'élève en reine, bien qu'elle ne dépasse guère soixante mètres. Là fut toujours le cœur de la cité carthaginoise. Aujourd'hui, il n'y a plus de cité. La ville est à Tunis, à une quinzaine de kilomètres dans les terres, au fond d'un lac ensablé. Malgré les conseils du cardinal Lavigerie, le gouvernement français a dédaigné la presqu'île de Carthage et a construit la nouvelle capitale de la Régence autour de la ville arabe de Tunis: erreur que l'on déplore tardivement.

Byrsa, la colline sainte, porte du moins maintenant la basilique primatiale et la chapelle érigée par le gouvernement de Louis-Philippe à la mémoire de saint Louis. Entre l'une et l'autre, se dresse, vaste et simple le couvent des Pères Blancs, où une centaine de religieux, tout en étudiant la théologie, se préparent au sacerdoce, à l'évangélisation du continent africain, et, si Dieu le veut, au martyre. Tout près de là, les Sœurs Blanches, qu'anime le même esprit, ont une école indigène et un atelier professionnel de tapisserie. Des Salésiens, des Frères, des Sœurs de Saint-Joseph, et puis des Carmélites, tels sont les principaux, presque les seuls habitants de la Carthage moderne. Il y a bien un hôtel pour les touristes, avec peut-être une vingtaine de chambres; un hameau de Pêche; et, disséminées parmi les ruines ou les vignes, une douzaine de villas modernes. C'est tout.

Voilà le cadre où se déploieront les splendeurs d'un congrès eucharistique international. Évidemment l'hospitalisation de plusieurs milliers de pèlerins en cet endroit pose un problème difficile. Mais il ne manque ni l'emplacement, ni les bonnes volontés, ni les capacités techniques, pour les résoudre. Quant à l'argent, on en trouvera, et ce n'est pas à nous de dire où ni comment. Mieux vaut prier Dieu d'attirer par sa grâce de nombreuses foules sur cette terre sanctifiée afin que le spectacle de notre foi émeuve enfin l'apathie islamique et que le christianisme refleurisse sur ces ruines d'un glorieux passé.

Joseph BOUBEE, S. J.
Semaine religieuse d'Alger.

Revue des Collèges et des Educateurs

C'est le nom que mérite, en effet, L'Enseignement secondaire au Canada, dont le numéro de février vient de paraître.

Nos élèves sont-ils victimes du surmenage scolaire? Que répondriez-vous, à cette question posée par la revue.

Les sciences ont-elles assez de place dans notre cours classique? Lisez l'article de M. Adrien Pouliot, de l'Université Laval.

Et l'anglais? Jusqu'à quel point de perfection faut-il l'enseigner? M. A. Dumont répond à cette question.

Tendez l'oreille: Harmonie à souffler ses demi-mots fleuris de grâce antique.

Que dit Mgr C. Roy des nouveaux livres canadiens? La revue vous le dira.

Lisez encore: Poésie de Pierre, par le R. P. J. Benoit, S. J. professeur à Sudbury; Formation du sens social, par le R. P. Eusèbe Vacquez, père de Ste-Croix, professeur à Saint-Laurent; la Causerie grammaticale de M. le chanoine Marceau, professeur au Collège de Lévis, la Bibliographie générale, la Causerie du mois.

Pour abonnements ou autres renseignements, s'adresser à M. l'abbé J. Mahoux, L'Enseignement secondaire, Université Laval, Québec.

Allo! Ici Loutre!

Le téléphone est venu, l'automne dernier, ajouter sa note joyeuse à notre foyer. Depuis, les distances sont abolies! L'isolement, supprimé! On ne se sent plus seul! On a l'impression, qu'un mystérieux appel, de soutiens ici! Les voisins! Les parents! Les amis! Ne semble pas tout près? Puisqu'on leur parle et que de suite, ils nous répondent!

Allo! C'est vous? Tout va bien? Tout mieux! Et mouvel, on est heureux de les savoir satisfaits et contents.

Tout tient à un fil ici-bas. La vie, la mort, l'amitié, le téléphone! Mais, c'est plus qu'un fil qui, maintenant les uns aux autres, nous rattache! C'est une douce habitude de se sentir tout proche. C'est une solidarité, une sollicitude réciproque; c'est un commerce agréable, un contact constant de tous les instants!

Le téléphone est utile, nécessaire et précieux! Je l'aime pour sa commodité, son utilité, son agrément! Il me fut pourtant la cause d'un chagrin! oui, d'un vrai chagrin! Dernièrement, on m'a retiré des amis auxquels je tenais tant! Si l'on m'avait consultée, avant d'augmenter la ligne 16, — trop nombreux, paraît-il, — j'aurais supplié: "Laissez-nous tous nos amis, je vous en prie." Et l'on n'aurait peut-être pas coupé!

Si tous les abonnés sont chers, ceux de notre ligne nous le sont tout particulièrement. N'est-ce pas que ce communication directe et constante, ne devient plus intime, on se connaît mieux, on s'apprécie davantage!

"Le cœur, c'est toute la douceur d'ici-bas", a dit Pierre L'Ermite. Hors, le superbe douceur de vivre ne consiste-t-elle pas à s'entourer de multiples affections? Le téléphone, en nous rendant les relations plus faciles, nous y aide. C'est un peu son office.

Avez-vous que les anges, nos notre signaler, qui est langage très compréhensible? et qu'on peut communiquer d'un signal le message?

Les coups sont-ils réguliers, à intervalles également espacés? C'est le Central, dont le art des contrôles et surprend ne laisse rien à désirer.

Vifs et joyeux? Bonnes nouvelles. Les coups nous apportent une joie ou simplement un affectueux bonjour.

Brefs, méthodiques? C'est vraiment tout d'affaires.

Avec insistance? On tient à nous entendre, allons y sans tarder.

Avec lenteur, hésitation? Une demande, une sollicitation, une faveur quelconque.

Lents et prolongés? Sûrement grave, inévitable.

Je m'empresse de vous dire que mon horoscope, souvent juste, n'est pas infaillible. Elle laisse assez de marge et d'imprévu pour toujours exciter le plus vif intérêt.

L'imprévu! Mais c'est le piment de la vie, c'est toute sa saveur! Que le ciel nous préserve de tout savoir d'avance! Nous y perdrions le goût de vivre. Que l'avenir, sous l'impénétrabilité de son voile, garde donc ses précieux secrets!

"Et à vous tous, amis et inconnus et au saint temps si rapprochés, à nous de l'entraide ligne 16, je dis — disons pour par le Central le plus cordial Allo!

PERRETTE

Divers

Le cardinal Pacelli succède au cardinal Gasparri

Cité vaticane. — Le cardinal Pacelli vient d'entrer en fonctions comme secrétaire d'État du Vatican. Il remplace le cardinal Gasparri.

Le cardinal Pacelli était nonce à Berlin. Il se distingua comme diplomate. Récemment il fut créé cardinal. Il demeure au Vatican où le cardinal Gasparri, désireux de démissionner pour raison d'âge et de santé, l'initia aux offices de secrétaire d'État.

Huitième anniversaire de l'élection de Pie XI

Aujourd'hui, le 12 février, le St-Père assiste à une messe solennelle dans la chapelle Sixtine, à l'occasion du huitième anniversaire de son couronnement. A cette cérémonie assistent les membres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, l'aristocratie romaine, de nombreux visiteurs distingués et des pèlerins.

Les catacombes en Russie

Viatka, Soviétie. — Vingt-trois personnes, dont les principaux prêtres de la localité, ont été arrêtés par le service secret des Soviets, à Viatka, en rapport avec la fermeture de la cathédrale de la Résurrection. La supérieure du couvent local est au nombre des prisonniers qui sont accusés d'activités antirévolutionnaires. La sentence prévue pour cette accusation est la peine de mort.

Gregory Popinaeos, un des prêtres arrêtés, avait creusé dans son jardin de véritables catacombes où avaient lieu les offices du culte.

Les policiers soviétiques ont aussi saisi une presse dans un atelier clandestin.

Les Oblats de langue anglaise à Ottawa

Ottawa. — Les Oblats de langue anglaise transporteront bientôt les quartiers généraux de leur province de New-Westminster, Colombie britannique, à Ottawa.

Quelques événements remarquables du règne de Pie XI

La canonisation de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, à laquelle il a consacré ses travaux et ses jours et qu'il a donné pour patronne à toutes les missions.

L'encyclique Rerum Ecclesiae, dans laquelle Pie XI dresse un plan de conquête spirituelle du milliard de païens à évangéliser.

La consécration des premiers évêques chinois et japonais par Pie XI lui-même.

La tenue de l'Exposition missionnaire universelle au Vatican, en 1925.

L'Année sainte 1925, amenant à Rome un million de fidèles de toute tribu, de toute langue, de toute nation, venant s'agenouiller devant le Siège de Pierre.

L'institution de la fête du Christ-Roi.

Le règlement de la Question romaine, par lequel le Pape reconquiert son indépendance temporelle.

La conclusion de concordats, de conventions solennelles avec une dizaine de pays et la formation d'une brillante couronne d'ambassadeurs près du trône pontifical.

La prise de possession du nouvel État pontifical par une procession du Saint-Sacrement porté par le Pape lui-même, le 25 juillet 1929.

La publication de quinze encycliques où le Pape poursuit la réalisation de sa devise: "La paix du Christ dans le règne du Christ."

La protection des sciences, une impulsion extraordinaire donnée aux études ecclésiastiques, un grand nombre de nouvelles Universités.

La canonisation des petits enfants, à Saint-Pierre de Rome par le Pape surnommé à cette occasion "Pape eucharistique."

L'élévation de S. M. Mgr Rouleau de Québec au cardinalat.

L'organisation de la paix

"La France est l'un des meilleurs soutiens de la paix du monde. Elle veut — c'est son droit et son devoir — vivre avec dignité dans une pleine indépendance et sécurité. Mais, sachant qu'aucun peuple ne peut, aujourd'hui moins que jamais, rester isolé, elle favorise les ententes économiques et les bonnes relations politiques entre les divers États."

Ainsi s'exprimait Mgr Maglione, nonce apostolique à Paris, offrant le 1er janvier 1930, au palais de l'Élysée, au président de la République française, les vœux du corps diplomatique dont il est le doyen.

Éloquent autant que formel témoignage rendu à la volonté de paix que anime la France, dans des circonstances solennelles, en présence des représentants de tous les pays, par le porte-parole officiel de la plus haute autorité morale qui soit, au monde, au service de la paix et de l'entente entre les peuples.

Quiconque aura pu suivre les débats parlementaires, qui ont précédé le vote du budget français des Affaires étrangères, gagnera sans peine que ces paroles ont exprimé, en le sens, une conviction si profonde, — n'ont pas formules de politesse toute diplomatique, mais qu'elles correspondent à la réalité.

Oui, la France veut la paix, et, chez elle, cette volonté s'accompagne, depuis plusieurs années, d'un effort précis et méthodique pour atteindre ce but: la paix, par des moyens essentiellement pratiques.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Briand, le rappelait dans l'important discours qu'il prononçait au Sénat, le 20 décembre. A l'heure décisive où nous sommes, il convient d'avoir le courage de substituer à l'optique et sentimentale formule: "Si vis pacem para bellum", une formule nouvelle, mieux adaptée à l'évolution internationale: "Si tu veux la paix, organise la paix."

Cette formule résume admirablement la tâche à laquelle, avec son clair génie et sa généreuse tradition, s'emploie la France aujourd'hui.

Organiser la paix, cela signifie tout qu'elle fasse tous moyens de la atteindre qui est, pour elle comme l'affirmait si fortement S. Ex. Maglione, "son droit et son devoir"? Nullement. Mais cela veut dire qu'elle convie de plus en plus les autres peuples, d'accord avec elle, à chercher la sécurité de tous et de chacun dans de larges et libres accords internationaux, dont les traités de Locarno sont le prototype.

Accords, certes, encore insuffisants. Aussi bien la France, en recommandant le fameux protocole d'arbitrage et de sécurité de 1924, était-elle disposée à s'engager beaucoup plus avant dans la voie des garanties internationales. N'ayant malheureusement pas, à l'époque, été suivie, elle s'efforce aujourd'hui d'aller aussi loin qu'elle peut dans le même sens.

Organiser la paix, cela signifie-t-il également qu'elle soit disposée à faire, dans l'intérêt de l'entente générale, toutes les concessions qui ne constitueraient pas une atteinte directe à la plus élémentaire justice.

Le discours qu'a prononcé le président du Conseil, M. André Tardieu, le 27 décembre, fut, à cet égard, très significatif. M. Tardieu s'est félicité pour son pays, de l'esprit de conciliation dont celui-ci avait fait preuve, à la première conférence de La Haye, dans des circonstances particulièrement difficiles et, parfois même, pénibles. Le jour seulement où l'on exigerait de la France des sacrifices iniques d'elle, elle devrait, par égard pour la justice comme au nom de son droit le plus strict, prononcer, avec fermeté mais avec fermeté, le mot: "assez."

Organiser la paix, cela signifie-t-il, enfin, que la France fasse table rase des traités qui ont terminé la guerre? Nullement. Mais cela veut dire qu'elle entend les appliquer non dans un esprit de vengeance et de représailles, mais avec le plus vaste souci d'assurer largement la chance à la réconciliation et à l'entente.

Que de préjugés et d'équivoques ne faut-il pas toutefois, dépister encore dans les esprits, de l'un comme de l'autre côté de la frontière? Par élite de catholiques, dans les deux pays, a toujours aussitôt qu'une l'aide précieuse s'imposait à elle, par aplomb, immédiatement, la plus de difficultés, avant de donner leur plein développement aux constructions économiques et politiques de la paix.

Ces catholiques se sont rencontrés, les 20 et 21 décembre à Berlin, après s'être déjà rencontrés à Paris en 1928, et les résolutions qu'ils ont prises peuvent être grosses d'heureuses conséquences pour l'avenir. Les hommes d'État, d'ailleurs, ne s'y sont pas trompés, et à plusieurs reprises, les colloques de Berlin ont trouvé, à la Chambre française, pendant les derniers jours de l'année, le plus intéressant écho.

Organiser la paix; l'organiser méthodiquement, pour la garantir aussi; organiser, ensuite, dans l'ordre économique et politique: grande, opportune et nécessaire tâche à laquelle la France, en accord avec les belles paroles du nonce apostolique, s'est déjà, de tout cœur, associée, et s'associera, dans les jours qui vont venir, plus que jamais.

S. V. Z.

Lettre ouverte à M. Anderson

Par un prêtre catholique au sujet de la religion dans les écoles —La nature rend les parents responsables pour leurs enfants, les parents sont juges de l'éducation qui convient à ces enfants.

Extrait du "Leader" de Régina, 3 janvier, 1930

[illegible]

TROIS GRANDS PRINCIPES

[illegible]

UNE BONNE LOI

[illegible]

BIENS TRAITÉS

[illegible]

LES EMBLÈMES RELIGIEUX

[illegible]

(Suite à la page 6)

A DELICIOUS REFRESHING INVIGORATING BEER

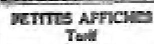
The only REAL BOHEMIAN LAGER brewed in Saskatchewan

Olde Style Bohemian LAGER

ASPIRIN

TERRES A VENDRE

[illegible] Jules E. Gourdeau, [illegible], Sask. 48-51-C



PETITES AFFICHES
Tarif

TOUTES DEMANDES—
Locations maison, chambres, magasins, etc.
—A vendre, Perdu, Trouvé, etc.—
25 Mots ou moins, 50 sous. Un sou du mot additionnel. La même annonce, 3 insertions pour $2.00.

NAISSANCES DECES, MESSES, REMERCIEMENTS— 50 sous par insertion.

INSTITUTEURS DEMANDES

[illegible]

HOMMES DEMANDES

[illegible]

FEMMES DEMANDEES

[illegible]

POSITION DEMANDEE

[illegible]

A VENDRE

[illegible]

A VENDRE

[illegible]

A LOUER

[illegible]

DIVERS

[illegible]

TABAC TABAC

[illegible]

F. WATERER

[illegible] MELITA, SASK. 47-5-C

A VENDRE

[illegible] Jean M. [illegible], St-Front, Sask. 48-51-P

North Star Lumber Co.

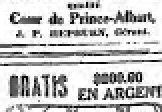
Bois et Charbon

Lorsque vous aurez besoin de charbon et de bois vous ne pourrez faire mieux que d'appeler à 2275. Nous vendons les meilleures marques de charbon MIDLAND—WESTERN GEM et WILDFIRE, charbon de poêle ou brut. Charbon de poêle, $9.00 la tonne, charbon brut $10.00 la tonne. Bois de chauffage, Pin, Tamarac, Peuplier.

North Star Lumber Co., Limited

Où vous trouverez la bonne qualité

Cour de Prince-Albert,
A. P. [illegible], Gérant.





[illegible]

Permis de Camion Auto

Taxe modifiée

Les taxes pour permis de camions automobiles ont été modifiées comme suit:

"Si durant l'année 1930, un camion n'est utilisé que dans les limites incorporées d'une bourgade ou ville, ou seulement pour travaux de la ferme du propriétaire, la taxe sera réduite à ce que payait, en 1929, un camion de la même dimension."

Il est réglé que l'on ne pourra pas obtenir la réduction à moins que la requête en soit faite avant le 28 février 1931 et qu'elle ne soit accompagnée d'une déclaration légale corroborant les faits.

Hon. J. A. Merkley, **J. W. McLeod,**
Secrétaire Provincial. **Secrétaire Député Provincial.**

Triomphe sans gloire

(Suite de la page 1)

Le dévouement des Religieuses, le fait qu'elles passent leur vie dans l'enseignement sont des raisons qui devraient les lui faire maintenir à l'école, puisque M. Anderson n'est pas étranger à ces paroles du discours du trône, lu à l'ouverture de la session le 6 courant, où il est dit que des mesures vont être prises pour encourager l'instituteur à rester longtemps dans l'enseignement.

L'habit de la Religieuse n'offusque pas l'enfant non-catholique, M. Anderson le sait. La douceur et la bonté de la Religieuse avec l'enfant, catholique ou non: cela M. Anderson le sait encore.

Pourquoi vouloir amener la Législature à légiférer contre l'habit religieux, alors que nulle autre province canadienne n'a recours à pareil ostracisme? M. Anderson est trop intelligent, trop éclairé pour être sous l'emprise des préjugés. Il ne devrait pas non plus nourrir de rancune contre des personnes qui ne lui ont jamais fait tort.

PUBLIC SCHOOLS

C'est ici le grand cheval de bataille. Au son du clairon, l'alarme est donnée dans tous les coins de la province que le sectarisme, sous forme de cornette religieuse, a fait irruption dans l'enceinte sacro-sainte de l'école publique et que toute l'artillerie des parlements ne serait pas de trop pour arracher à la griffe d'une religieuse les enfants protestants, juifs, mennonites (ce que M. Anderson les aime les Mennonites!), grecs, etc.... etc....

Beaucoup de gens, éveillés en sursaut, se sont laissés prendre à cette ruse en marge de la vérité, et ont cru que la Hiérarchie était en voie de catholiciser de force tout ce qu'il y a de jeunesse dans la province. Certains parents non-catholiques et non habitués aux méthodes de la petite politique se sont émus, bien qu'ils n'aient jamais vu une Religieuse entrer dans leur école. Mais voici les faits:

Dans un district scolaire, public ou séparé, catholique ou protestant, ce sont les commissaires, élus par les contribuables, qui engagent les instituteurs: et non pas tel instituteur ou telle institutrice qui s'impose à l'école. Il n'y a pas de religieuses dans les écoles protestantes. Et dans les écoles des catholiques il n'y en a qu'à la demande des commissaires qui, en cela, n'agissent que d'après la volonté des parents. M. Anderson sait très bien tout cela, lui ancien instituteur et inspecteur. Il le sait d'autant mieux que, dernièrement, tous les commissaires d'écoles où il y a des religieuses l'ont supplié de ne rien toucher à la loi existante. Au lieu d'avoir recours à son intervention pour restaurer la paix, on ne fait que le prier de ne pas troubler la paix.

Ce n'est donc pas l'effroyable sectarisme catholique envahissant les écoles protestantes, comme M. Anderson s'efforce de le faire croire. Mais une doctrine athée qui a fait irruption dans la province, sème la terreur, divise les citoyens qui jusque là vivaient en parfaite harmonie, veut abolir tout vestige de christianisme pour créer ici le désordre qui ravage la Russie, et, à l'instar de tous les impies [illegible], s'en prend d'abord et surtout au Christ dans l'école.

LE DANGER PUBLIC

Le docteur Lebon, auteur agnostic assez connu, mais que nous ne pouvons citer textuellement, n'ayant pas ses ouvrages sous la main, dit en substance,—dans son volume sur la psychologie des foules, si notre mémoire est fidèle—, que ce fut une erreur de spolier et dépouiller les Religieux français, parce que l'injustice à l'égard d'une classe de gens amènera le même traitement à l'égard d'une autre classe.

Évidemment, M. Anderson, même sous la satisfaction d'avoir l'air d'être utile, et se procurer ainsi un surcroît de support, ne s'ingérera pas dans les affaires de la Coopérative du Blé qui mène très bien ses affaires. Mais, tout de même, les coopérateurs seraient bien avisés de lui suggérer doucement que les écoles catholiques sont bien, telles qu'elles sont. Est-il raisonnable qu'un parti au pouvoir où il n'y a pas un seul catholique, s'attaque tout de suite à des Religieuses qui n'ont jamais fait de politique, mais font bien leur classe?

Lettre ouverte

(Suite de la page 4)

Cela ne peut signifier rien d'autre. La robe des religieuses est modeste; à coup sûr, elle est une leçon de modestie et de moralité pour tout le monde, mais surtout pour la jeunesse. Les sœurs enseignent avec succès; elles sont canadiennes et en tout point recommandables. Seulement, la faction anticatholique de la Saskatchewan s'oppose à leur présence dans les écoles publiques catholiques et dans les écoles publiques catholiques rurales, tout bonnement et simplement à cause de leur habit. Entre temps on voit dans les écoles publiques, des institutrices canadiennes en costume que beaucoup de parents et d'enfants, trouvent immodeste, d'un costume qui est une leçon continuelle d'immodestie et d'immoralité pour tout le monde et surtout pour la jeunesse. De plus, des instituteurs et des institutrices exhibent dans les écoles publiques, des objets de superstition, et des médailles, et des épingles qui les classent au premier coup d'œil comme membres de sociétés religieuses, ou même irréligieuses. Enfin les fonctionnaires du Département de l'Education eux-mêmes n'ont-ils jamais, dans leurs bureaux du parlement, montré des objets qui déplairaient aux chrétiens qui ne pourraient s'empêcher de les voir? Ceci est donc un grand problème qui demande beaucoup de sagesse et de réflexion.

Le drapeau anglais est le drapeau de nos écoles. C'est un drapeau qui est bien cher à tous les catholiques, parce qu'il rappelle constamment à tous que nos droits sont sous sa protection, que nos droits devraient être défendus par tous les Anglais de la Saskatchewan et de la Grande-Bretagne. En outre, ce drapeau est un drapeau religieux, un drapeau chrétien; il s'agit la croix sainte du Christ au-dessus de nos écoles publiques et des autres écoles, telle une leçon vivante de christianisme pour tous les enfants canadiens.

LES LANGUES DANS les ECOLES

La langue des écoles est l'anglais et le français, comme déterminé par la loi. Je ne dirai rien au sujet de l'enseignement du français aux enfants français dans leurs propres écoles. Je ne suis pas français, et je sais que les Canadiens français sont très capables de défendre leurs droits eux-mêmes. Mais, comme je suis Canadien d'origine étrangère, je suis naturellement intéressé dans les langues des nouveaux Canadiens. Ces langues sont enseignées dans quelques écoles après la classe anglaise. C'est là une manière d'agir à encourager, car il n'y a rien qui ouvre et développe l'intelligence humaine comme l'étude et la connaissance des langues, et rien n'est plus facile que l'étude et l'enseignement de l'écriture et de la lecture dans les langues étrangères, qui toutes suivent la méthode phonétique. Il ne faut pas des années pour les apprendre, ni des mois, mais seulement des heures.

L'instruction religieuse se donne l'après-midi, une demi-heure avant la fin de la classe. Mais, pour les enfants dont les parents le désirent ainsi, la classe finit à trois heures et demie. Elle finit aussi à trois heures et demie pour l'instituteur lui-même, si ce n'est pas lui qui enseigne le catéchisme. De plus, le gouvernement n'a rien à voir au programme de l'instruction religieuse; il ne nomme pas les professeurs, il ne les paye pas; il n'importe pas le travail et ne soumet les élèves à aucun examen sur ce sujet. En conséquence, la question de la langue dans laquelle l'instruction religieuse doit se donner a été laissée jusqu'à ce jour à la discrétion du professeur, et celui-ci doit parfois enseigner dans deux ou trois langues, parce que les enfants ne connaissent pas suffisamment la langue anglaise.

Votre décret récent, d'après lequel seule la langue anglaise peut être employée pour l'instruction religieuse dans toutes les écoles de la Saskatchewan, est une mesure inutile, vexatoire et impossible à observer. Vous pourriez tout aussi bien décréter qu'il n'y aura plus d'instruction religieuse dans beaucoup d'écoles chrétiennes de la province. Cette mesure a été reçue avec étonnement par les professeurs de religion, et beaucoup ont été grandement surpris que, entre tous, l'angélique M. McPherson ait été choisi parmi le personnel de votre gouvernement pour commencer la bataille et délivrer le premier coup à la population catholique de la Saskatchewan.

LES SUGGESTIONS

En raison des principes, faits et explications ci-dessus exposés, permettez-moi de soumettre à votre jugement et considération les suggestions suivantes:

1o Que toute la question des écoles soit ôtée des mains des politiciens, et que des hommes d'Etat soient choisis pour interpréter et organiser la loi des écoles avec le même esprit chrétien qui anima les premiers auteurs, les grands hommes d'Etat chrétiens du Canada.

2o Qu'à côté du sous-ministre protestant de l'Education, qui parfois est un homme opposé aux écoles séparées et même aux écoles chrétiennes, un catholique soit placé comme vice-sous-ministre, afin de maintenir les droits reconnus aux parents chrétiens par l'Acte des écoles.

3o Que des emblèmes chrétiens et patriotiques puissent être placés dans toutes les écoles publiques ou séparées, pourvu que ces emblèmes n'aient rien de blessant.

4o Que la modeste robe des religieuses ne soit pas bannie des écoles publiques chrétiennes de la Saskatchewan, et que tous les maîtres et maîtresses d'école soient amenés à se vêtir modestement et à se dépouiller de tous objets offensants ou superstitieux; et de même tous les fonctionnaires au Département de l'Education.

5o Que la langue en usage pour l'instruction religieuse soit l'anglais ou le français, et toute autre langue si les enfants ne connaissent pas bien l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

6o Que tous les enfants et tous les instituteurs et institutrices soient encouragés à étudier le français et les langues étrangères.

7o Que tous les livres condamnés par n'importe quelle Eglise et tous les livres ayant directement ou indirectement un caractère blessant pour n'importe quelle religion ou nationalité soient bannis de toutes les écoles publiques, secondaires et normales.

8o Que, dans le but d'écarter les élèves qui ne suivent les cours des écoles secondaires — "high schools — que pour passer leur temps, tous les frais de ces écoles soient payés par les élèves qui s'en servent, et que les taxes soient remises en tout ou en partie aux élèves pauvres qui ont passé leurs examens avec succès.

9o Que, afin de secouer la paresse de quelques élèves et de quelques instituteurs, la moyenne de 50 pour cent requise pour les certificats soit élevée à 65, 75 et 80 selon la matière des examens.

10o Qu'un cours complet de politesse soit enseigné dans toutes les écoles normales, secondaires et primaires.

11o Que partout où la chose sera possible, on établisse des écoles séparées pour les garçons et pour les filles, avec des instituteurs pour les garçons et des institutrices pour les filles, afin de soustraire les enfants et les jeunes gens aux distractions, et à l'immoralité.

12o Que le drapeau désiré par le ministre de l'éducation soit adopté pour les écoles, c'est-à-dire un drapeau brillamment rayé de la croix sainte, comme l'est le drapeau anglais. C'est si gentil de votre part de vouloir ainsi que la croix du Christ flotte glorieusement par-dessus toutes les écoles chrétiennes de la province chrétienne de la Saskatchewan!

Sincèrement vôtre,

FATHER PIROT.

Esterhazy, Sask.,
le 28 janvier 1930.

Protestations

Voici une copie d'une résolution adoptée à l'unanimité par le bureau de direction des Associations fédérées des anciennes élèves des couvents catholiques du Canada, réuni en assemblée mensuelle à Montréal, le 24ème jour de janvier 1930, sous la présidence de Mme Aurélien Bélanger, présidente générale des A. F. A. C. C.:

"Qu'il soit résolu que les membres des Associations fédérées des anciennes élèves des couvents catholiques du Canada voient avec angoisse "les derniers événements qui sont venus troubler la paix et assombrir l'horizon de l'avenir" chez leurs compatriotes et coreligionnaires de la Saskatchewan. "la vague de fanatisme qui souffle sur cette 'province', les agissements "des traîtres à la patrie, des malfaiteurs publics, des agitateurs étrangers qui osent exploiter à leur profit les passions de race et jeter le cri de l'intransigeance religieuse et qui poussent le cynisme jusqu'à insulter publiquement au glorieux symbole du christianisme"; que les membres des associations fédérées ont entendu avec un frémissement de fierté et d'espérance s'élever la voix du distingué évêque de Prince-Albert, Mgr Prud'homme, pour protester contre "le droit lésé et la justice offensée"; qu'ils félicitent Sa Grandeur de son attitude et de son geste dignes des meilleures traditions de l'épiscopat canadien-français; qu'ils forment des vœux ardents pour l'avènement définitif de la paix et de la justice chez nos compatriotes de Saskatchewan; qu'ils unissent leurs ferventes supplications à "la croisade de prières" qu'organise Sa Grandeur dans son diocèse "pour obtenir du ciel lumière et protection" et "pour parer aux malheurs" dont les écoles catholiques et françaises dans la Saskatchewan sont actuellement menacées.

"Et qu'il [illegible] la secrétaire soit autorisée d'envoyer des copies de la présente résolution à S. G. Mgr Prud'homme et aux journaux de langue française.

"Pour la commission d'action nationale des A. F. A. C. C. (Madame PAUL M. BRISSET DES NOS, présidente.
ALIDA B. BELANGER, présidente générale des A. F. A. C. C.
Pour copie conforme: FLORENCE F. MARTEL, secrétaire.

* * *

Copie d'une résolution présentée au bureau de direction des Associations fédérées des anciennes élèves des couvents catholiques du Canada par la Commission d'action nationale et adoptée à l'unanimité par le bureau de direction à son assemblée mensuelle tenue à Montréal, le 24ème jour de janvier 1930, sous la présidence de Mme Aurélien Bélanger, présidente générale.

ATTENDU que, dans la province de Saskatchewan, les lois, les règlements et l'administration scolaire, antérieurement à 1930, ont établi et développé dans les écoles publiques et séparées fréquentées par les enfants catholiques et de langue française un régime de tolérance et d'équité qui permettait l'instruction religieuse dans la langue maternelle, l'enseignement du français et l'usage du français comme véhicule de l'enseignement et de la discipline; qui n'interdisait pas les emblèmes religieux dans les écoles et ne refusait pas aux membres des communautés religieuses enseignantes, la liberté de porter leur costume convenable qui leur plaît, y compris l'uniforme religieux; et

ATTENDU que, au cours de la récente campagne électorale dans cette province et depuis l'élection, des voix autorisées dans le présent gouvernement provincial, dans la presse ministérielle, dans certains cercles politiques influents, capitulant devant les agitations et les clameurs fanatiques d'organisations et de groupes ouvertement antagonistes à la religion catholique et à la langue française, ont annoncé et continuent d'annoncer leur détermination d'abolir ce régime de tolérance, de supprimer l'école confessionnelle, d'interdire l'enseignement du français et l'usage du français comme véhicule de l'enseignement et de la discipline, de prohiber dans les classes tout emblème religieux et le port de l'uniforme religieux et de défendre l'instruction au besoin de classe dans des chapelles ou des dépendances d'églises; et

ATTENDU que ces agitateurs démagogiques sont subversifs de l'ordre et de la paix publics et attentatoires aux droits de la minorité en matière de langue, de religion et d'instruction publique; et

ATTENDU que nos coreligionnaires catholiques et canadiens-français, ligués derrière leur clergé, sont unanimes dans leurs protestations contre "le droit lésé et la justice offensée"; et

ATTENDU que les Associations fédérées des anciennes élèves des couvents catholiques du Canada étendent le rayon de leurs activités dans tout le Canada, y compris la Saskatchewan; et

ATTENDU que la [illegible] de la minorité française dans toutes les provinces du Canada en matières religieuses, linguistiques et scolaires constitue une obligation d'intérêt national et interprovincial, comme en Europe la protection des minorités dans les Etats souverains constitue une obligation d'intérêt international, principe que proclame tous les traités d'après-guerre, qui entre autres déclarations stipulent en substance ce qui suit:

"Les stipulations concernant la protection des minorités sont reconnues par chaque Etat comme lois fondamentales et aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne pourront être en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne pourront prévaloir contre elles.

"En matière d'enseignement public, le gouvernement accordera dans les villes et les districts où réside une proportion considérable de ressortissants de langue autre que la langue officielle ou la langue de la majorité des facilités appropriées pour assurer que dans les écoles primaires l'instruction sera donnée dans leur propre langue aux enfants de ces ressortissants. Cette stipulation n'empêchera le gouvernement de rendre obligatoire l'enseignement de la langue officielle ou de la langue de la majorité dans lesdites écoles.

"Dans les villes et les districts où réside une proportion considérable de ressortissants appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'Etat, les budgets municipaux ou autres dans un but d'éducation, de religion ou de charité.

"Dans la mesure où les stipulations précédentes affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et sont placées sous la garantie de la Société des Nations."

EN CONSEQUENCE QU'IL SOIT RESOLU:

1o Que les Associations fédérées des anciennes élèves des couvents catholiques du Canada protestent énergiquement contre les mesures prises ou proposées dans la province de Saskatchewan visant à la suppression dans les écoles des emblèmes religieux et l'interdiction des uniformes religieux; l'usage obligatoire de l'anglais pour l'enseignement de la religion aux enfants de langue française; l'abolition ou l'excessive réduction de l'enseignement du français et de l'usage du français comme langue d'enseignement et de discipline dans les écoles fréquentées par des enfants de langue française;

2o Que lesdites Associations fédérées protestent énergiquement contre l'agitation publique et les menées secrètes que conduisent des organisations et des groupes anti-catholiques et anti-français dans le but de soulever les préjugés de race et de religion contre l'école confessionnelle et bilingue;

3o Que lesdites Associations fédérées font un vigoureux appel aux chefs du gouvernement de la Saskatchewan, à tous les citoyens non catholiques de bonne volonté, soucieux de voir s'établir dans le pays la paix, la justice et la liberté, à la presse de toutes les provinces et spécialement de la Saskatchewan, de réclamer instamment le respect des droits de la minorité française en matières religieuses, linguistiques et scolaires;

4o Que des copies de la présente résolution soient envoyées au premier ministre de la Saskatchewan, aux journaux et à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Prince-Albert.

Présenté au bureau de direction des A. F. A. C. C. par la Commission d'action nationale et adoptée à l'unanimité par le bureau de direction à Montréal, ce 24ème jour de janvier 1930.

(Mme PAUL) M. BRISSET DES NOS, présidente de la Commission d'action nationale des A. F. A. C. C.

ALIDA B. BELANGER, présidente générale des A. F. A. C. C.
Pour copie conforme: FLORENCE F. MARTEL, secrétaire.

Avant-garde Charest de l'A.C.J.C.

Québec, le 28 janvier 1930.

A S. G. Mgr Prud'homme,
évêque de Prince-Albert
et Saskatoon,
Prince-Albert, Sask.

Monseigneur,

Permettez à l'humble secrétaire-correspondant de l'Avant-garde Charest de l'A. C. J. C., de vous faire part de la sympathie qu'évoque chez tous ses membres, la cause de l'éducation en votre province. Les journaux nous ont appris, Monseigneur, votre énergique protestation contre la tyrannie du gouvernement Anderson.

Répondant à votre appel, nous sommes heureux de vous assurer le secours de nos humbles prières à l'effet de toucher le cœur du bon Dieu et d'obtenir de sa miséricorde le règlement de cette question qui intéresse au plus haut point l'avenir de nos frères de chez vous.

Avec nos plus vives sympathies, que Votre Grandeur veuille bien agréer nos hommages respectueux.

Les membres de l'Avant-garde de l'A. C. J. C.,

158, rue Saint-Joseph, Québec.
Par: Pierre LAVOIE, secrét.

* * *

A S. G. Mgr Prud'homme,
évêque de Prince-Albert
et Saskatoon.

Monseigneur,

Après la lecture de votre circulaire d'éloquente et d'énergique protestation, nos juvénistes ont voulu vous exprimer leurs sympathies.

Je m'y associe de tout cœur et demande au ciel de combler Votre Grandeur de ses bénédictions par le triomphe de cette pénible épreuve.

Veuillez me croire, Monseigneur, votre très respectueusement dévoué en Notre Seigneur.

L. BOUTHIER, ecclés.,
Directeur.

Sainte-Anne de Beaupré, Qué.,
18 janvier 1930.

* * *

A. S. G. Mgr Prud'homme,
évêque de Prince-Albert
et Saskatoon,
Prince-Albert, Sask.

Monseigneur,

Le triste écho du cri d'alarme que vous avez jeté, est venu frapper nos cœurs de jeunes Canadiens. Sur les rives bénies de Beaupré et sous l'aile bénie d'un juvénat, un groupe de jeunes gens s'est levé, le front haut et le cœur plein d'indignation contre l'injustice faite aux droits de leurs frères.

Si cette violation de nos droits de catholiques est pour vous la plus pénible des outrages, si une juste affliction, Monseigneur, fait pleurer votre province entière, nous en sommes également outragés et affligés, puisque nous marchons au soleil d'une même foi et que nous vivons sous le ciel d'une même patrie.

C'est pour cette noble cause que, ce matin, unis à la Table-sainte, nous avons crié de nos cœurs, le [illegible] de justice. Nous avons demandé pour vous à l'Hôte de notre cœur la restauration de nos droits lésés. Puis, nous avons supplié Notre-Dame du Canada d'unir la puissance de ses prières à la faiblesse des nôtres. Puisse le ciel répondre à nos vœux!

(Suite à la page 6)

FRUITATIVES

"Le Mal de Reins et les Douleurs de Dos Disparurent [illegible]," dit M. [illegible]. [illegible] de personnes [illegible] "Fruitatives" les maladies des reins et de vessie, la constipation, l'indigestion, les maux de tête [illegible]. [illegible] Fruit-a-tives chez le pharmacien.

Le pain changé en gâteau

Voici la recette magique:

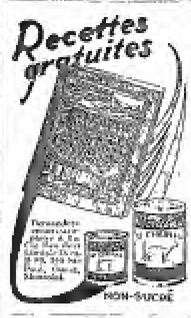
Coupez des tranches de pain de la veille trois-quarts de pouce d'épaisseur. Enlevez la croûte, coupez en bandes de trois-quarts de pouce par deux pouces.

Couvrez complètement les bandes sur toutes leurs faces avec du lait condensé Eagle Brand.

Roulez les bandes dans une [illegible] de noix de coco. Mettez doucement et délicatement en [illegible], sur tous les côtés, sous une flamme de gaz abaissée ou sur la braise, avec une fourchette.

Succulents petits gâteaux à la noix de coco, faits avec du pain. Ils ont la saveur de gâteaux aux anges.

Essayez-les. Vous trouverez toutes les autres recettes délicieuses dans le livre de recettes Eagle Brand. Pour avoir un exemplaire gratuit, écrivez à [illegible] A. 110 ouest, rue Saint-Paul, Montréal, P. Q.







-- PAGE AGRICOLE -



NOS VOISINS

En affaires, qu'on le voudra [illegible] croire, les Américains ont fait un pas de géant! La rareté du fait vaut d'être mentionnée.

En inventant les vues — les ont-ils eux-mêmes inventées? — ils ont voulu monter une entreprise colossale où se brassent des millions et ils ont réussi, d'ailleurs, comme en tout ce qu'ils entreprennent, parce qu'ils mettent en tout une énergie, une ténacité toutes américaines ..., ce qui est tout dire.

Rendons à César ce qui appartient à César: ils possèdent un tel sens des affaires que, inévitablement, ils forcent le succès et leur manquent peut-être ce qu'il faut d'idéal pour savoir s'en passer.

Leurs productions cinématographiques ont inondé le monde. Nulle autre nation, paraît-il, n'a pu rivaliser avec leurs Indiens, leurs cowboys, et la mise en scène vraiment extraordinaire de Hollywood, la capitale du cinéma.

Entraînés par le défaut même de leurs qualités, ils ont poussé trop loin et dépassé le but. En créant les vues parlantes, ils se coupent [illegible] les marchés étrangers où la multitude, hélas, à qui ils s'adressent ne parlent que l'américain.

L'histoire [illegible] plus ou moins intelligible, passe encore. Mais vouloir, du jour au lendemain, capter une langue de décadence hâtive, affinée, épurée, polie par des siècles de raffinement et de civilisation aigüe, vouloir la rendre dans toutes ses subtilités, sa parole, sa perfection, sa délicatesse? Halte-là!

Il faudrait à leurs meilleurs artistes un séjour prolongé au centre même de la langue, une longue période d'études approfondies et compliquées et ... autre chose qui ne s'acquiert pas.

Que feront-ils? Peut-être — pardon! — louer les décors de Hollywood à des compagnies françaises, qui viendraient s'y établir avec leurs artistes, leurs compositeurs, leurs directeurs, leurs metteurs en scène, et eux, les regarder tranquillement évoluer ... tout, excepté se croiser les bras et attendre!

Ils sont actifs, entreprenants, énergiques, d'une audace en affaires qui frise la présomption et se mue en matérialisme à outrance. Toutes leurs qualités incontestables [illegible] de leurs défauts certains. Ne leur envions rien.

Peuple jeune comme nous, ils sont apparus [illegible] en Amérique, nos aînés, par leur développement rapide. Ils possèdent le présent: leur avancement, leur habileté, leurs milliards. Nous [illegible] dans notre humble ascendance le passé. Dans les ressources encore inexploitées de notre pays, tout neuf, dans nos aspirations, dans nos espérances, nous avons l'avenir.

PERRETTE.

Cinquième rapport annuel de la coopérative du blé de Saskatchewan

Le cinquième rapport annuel du Cartel de blé de la Saskatchewan, dont un exemplaire a été envoyé par la poste à chaque signataire de contrat, contient beaucoup d'informations importantes sur les transactions qu'ont faites, concernant la récolte de 1928-1929, le Cartel de blé et l'Agence centrale de vente. La présente circulaire, étant un résumé des points les plus saillants du susdit rapport, a pour but de rendre service aux signataires de contrat qui ne parlent pas l'anglais.

LIVRAISONS DE 1928-1929

Durant la période 1928-1929, le Cartel de blé de la Saskatchewan a manié plus de blé qu'elle ne l'avait jamais fait en un an. Durant cette période, on a livré au Cartel 138,422,422 boisseaux de blé, ce qui représente 53.1 pour cent d'une récolte qui a mis sur le marché, en Saskatchewan, 260,000,000 boisseaux. En 1927-1928, on avait livré au Cartel 56 pour cent de la récolte. Durant ses cinq années d'existence, le Cartel de blé de la Saskatchewan a mis sur le marché 583,082,630 boisseaux. Voici les chiffres par années:

1924-25: [illegible] boisseaux; 1925-26: 123,788,061; 1926-27: 119,488,070; 1927-1928: 127,346,846; 1928-1929: 138,422,622. Total: 583,082,630 boisseaux.

Le Cartel des Grains secondaires — Coarse grains — a manié durant la période 1928-1929, presque la moitié plus de grain que l'année précédente, comme l'indique la table suivante:

1928-29: avoine, 8,235,000; orge, 4,225,112; lin, 1,018,786; seigle, 3,364,503; total, 18,331,412.

1927-28: avoine, 4,366,703; orge, 1,883,656; lin, 1,144,633; seigle, 2,331,306; total, 9,922,703.

1926-27: avoine, 3,363,303; orge, 2,257,881; lin, 1,012,897; seigle, 1,633,798; total, 8,267,339.

Les grains secondaires maniés par le Cartel, l'an passé, représentent 11 et trois pour cent de la récolte totale; augmentation notable sur 1926-27 et 1927-28, alors qu'il n'était guère plus de 35 pour cent.

La table ci-dessous indique la quantité de grain du Cartel qui a passé par nos élévateurs ou ceux de la ligne, ainsi que le pourcentage de ce qui a passé par les élévateurs du Cartel:

Total du grain livré aux élévateurs du Cartel. — Blé, 118,185,356; avoine, 7,127,807; orge, 3,230,864; lin, 779,284; seigle, 1,842,846; total, 133,165,647 boisseaux.

Grain du Cartel livré aux élévateurs de ligne. — Blé, 81,236,864; avoine, 1,139,002; orge, 1,054,138; lin, 340,127; seigle, 434,000; total, 83,451,287 boisseaux.

Total du grain du Cartel. — Blé, 138,422,633; avoine, 8,275,809; orge, 4,285,112; lin, 1,019,781; seigle, 2,364,232; total, 170,737,661 boisseaux.

Pourcentage du grain du Cartel contrôlé par lui-même. — Blé, 74.6; avoine, 86.2; orge, 82.3; lin, 76.6; seigle, 42.2; total, 75.5

CONTRATS

Le 12 octobre 1929, les registres accusaient 80,283 contrats de blé en vigueur, représentant 9,432,086 arpents; et 42,418 contrats pour grains secondaires, représentant 2,693,130 arpents qui se divisaient comme suit:

Avoine, 1,712,838 arpents; orge, 563,877; lin, 153,982; seigle, 218,277.

Depuis cette date, de nouveaux contrats nous sont arrivés régulièrement et en grand nombre. En octobre, 1,000 contrats nous sont arrivés, ce qui fut un nouveau record. Depuis les débuts du Cartel, il ne s'est pas passé un seul jour d'affaires, que nous n'ayons reçu quelque contrat au bureau central.

PAIEMENT DU CARTEL

La date à laquelle se fera le dernier paiement par le Cartel, pour 1928-1929, n'a pas encore été fixée. La raison en est claire; c'est qu'une quantité considérable du grain de l'an dernier nous reste encore. Comme politique générale, la Compagnie n'aime pas que l'on garde le grain d'une année à l'autre. Les circonstances de l'année dernière, cependant, semblaient l'exiger de la part de l'Agence centrale de vente. Si nous n'avions pas conservé notre grain, nous aurions dû faire compétition au grain de l'Argentine, ce que nous eût forcés à vendre au-dessous de nos prix. Étant donné les conditions mondiales, il semble que l'on a bien fait d'adopter cette politique; tout membre du Cartel en bénéficiera.

GRAINS SECONDAIRES

Coarse Grains

Le premier paiement d'avoine pour 1928-29 a été fixé à 34c le boisseau. D'autres paiements intermédiaires de 8c et de 10c, et un paiement final de 6 1-2 feront un total de 61 1-2 le boisseau.

Le premier paiement sur l'orge a été fixé à 30c le boisseau — 3 C.W. Fort-William. Deux paiements subséquents de 10c et de 7 1-2 avec un paiement final de 3c, le dernier octobre, élèvent le total à 60 1-2 le boisseau — 3 C.W. Fort-William.

Paiements sur le lin: 1er, $1.50 — 1 N.W. Fort-William; deuxième, 12c; troisième, 14c, dernier, 38 3-4 le boisseau — 1 N.W. Fort-William.

Le paiement total pour le seigle de 1928-29 a été 96 1-2 — 1 C.W. Fort-William. Les paiements ont été faits comme suit: premier, 70c, deuxième, 12c; troisième, 9c; dernier, 3 1-2.

ÉLÉVATEURS DU CARTEL DE LA SASKATCHEWAN

Durant l'année 1928-29, le Cartel des Élévateurs de la Saskatchewan a tenu en fonctionnement 970 élévateurs de campagne qui, — en comptant 722,133 boisseaux chargés sur la plateforme — ont pris soin d'un total de grains de toutes sortes de 112,000,877 boisseaux. C'est la plus grande quantité qu'ait jamais maniée une compagnie d'élévateurs de campagne. Cela nous fait une moyenne quotidienne par élévateur de 116,400 boisseaux; comparé à une moyenne de seulement 80,000 boisseaux chez les 2,144 élévateurs de la ligne, en fonctionnement dans la Saskatchewan. Les chiffres suivants montrent le développement qu'a pris le système d'Élévateurs de campagne du Cartel depuis ses débuts:

1925-26: 89 élév., 13,878,715 bois.
1926-27: 586 élév., 80,198,018 bois.
1927-28: 727 élév., 100,398,583 bois.
1928-29: 970 élév., 138,714,883 bois.

INSPECTEURS CARTELISTES

Le Cartel maintient un personnel d'inspection qui se compose de 9 hommes: sept à Winnipeg, un à Moose-Jaw et un à Saskatoon pour une partie de la saison. Les dépenses nécessitées par ce service sont légitimées par le résultat obtenu. Les classes — grades — du grain ont été élevées durant la saison à Winnipeg, Moose-Jaw et Saskatoon; et, à Calgary et Edmonton pour expéditions de l'ouest, notre système d'inspection a fait réaliser aux membres du Cartel $236,210.30 de plus.

(A suivre.)

La préparation du grain de semence

(Voies des fermes expérimentales)

On devrait commencer à préparer le grain de semence lorsque la récolte est encore sur pied. Les impuretés peuvent se voir dans le grain sur pied mieux qu'elles ne sont plus visibles dans le grain battu. On peut arracher ces mauvaises plantes ou couper et battre séparément les parties propres du champ. Au battage on peut grandement faciliter le nettoyage en mettant de côté le grain le meilleur et le moins souillé à mesure qu'il sort de la machine. La qualité du grain varie en effet suivant les parties du champ. On conservera le meilleur de ce grain pour la semence. Il faut prendre des précautions pendant le battage pour ne pas fendre le grain de l'orge ou de l'avoine et ne pas arracher l'enveloppe, car cet accident affaiblit assez souvent la faculté germinative et il n'existe pas de machine à nettoyer qui puisse enlever facilement les grains endommagés. Avant de commencer à nettoyer le grain qui doit être employé comme semence, il faut avoir soin de nettoyer le crible parfaitement pour en enlever toutes les graines. La plupart des appareils à nettoyer font un bon travail lorsqu'ils sont bien conduits, et si l'on a soin, au battage, de choisir le grain le meilleur et le plus propre, on n'aura pas besoin de le cribler aussi souvent, et ce criblage donnera de bien meilleurs résultats.

Le grain nettoyé pour la semence doit être mis [illegible] dans un coffre propre et [illegible] de ... les ... d'humidité ... de chauffage, qui peut détruire la faculté germinative.

Le blé, l'avoine et l'orge doivent être traités contre le charbon. On se sert pour ce traitement de formaline ou de poussière de carbonate de cuivre. La formaline peut être employée pour tous les grains, tandis que le carbonate de cuivre ne peut être employé que pour le blé, l'avoine sans balle ou l'orge. Quant au charbon nu du blé, le traitement à l'eau chaude est le seul que l'on peut employer. Il est bon de se servir de carbonate de cuivre autant que possible, car ce traitement peut être appliqué à tout moment avant les semailles et il n'affecte pas la faculté germinative. Le grain qui est traité à la formaline doit être semé aussitôt que possible après le traitement, car le grain qui reste pendant quelque temps en tas après avoir été arrosé de formaline, germe souvent mal.

W. W. HUTTON,
Station expérimentale fédérale,
Rosthern, Sask.

Quelques facteurs qui influencent l'éclosion

(Notes des fermes expérimentales)

La vitalité des sujets reproducteurs, l'état plus ou moins vigoureux dans lequel ils se trouvent, est le facteur qui exerce le plus d'importance sur la qualité des poussins éclos. Dans l'élevage intensif en vue de la ponte que l'on pratique aujourd'hui, on donne toujours plus d'attention à la généalogie de l'oiseau qu'à sa vitalité tandis que cette dernière doit venir au premier rang quand il s'agit de la reproduction. Il faut aussi que les poules destinées à la reproduction soient traitées de façon à ce que leur vigueur physique soit toujours maintenue au plus haut niveau. Il est généralement sage de leur donner un repos avant la saison de reproduction. En tout cas, il ne faut pas les forcer à pondre avant que l'on ait besoin de leurs oeufs pour l'incubation. En ces cinq dernières années sur les fermes expérimentales, les oeufs de poules ont toujours mieux éclos que les oeufs venant de poulettes. Quant à la vigueur des poussins, elle était à peu près la même pour les deux catégories. Si l'on doit se servir de poulettes pour la reproduction, il est essentiel qu'elles soient écloses de bonne heure, qu'elles soient bien développées et vigoureuses. Une autre considération, c'est que la sélection des sujets issus de poulettes est généralement rigoureuse, car beaucoup de leurs mères ne donnent pas une quantité d'oeufs suffisante pendant la première année et il n'y a donc pas de profit à élever leur progéniture.

Il est important de bien nourrir les sujets reproducteurs, car si la nourriture ne renferme pas les éléments qui sont essentiels à la reproduction, ces éléments ne se trouveront pas dans l'oeuf pas plus que dans le corps de l'oiseau. Une ration bien équilibrée devrait se composer généralement de grain à litière, de pâtée, de verdure, de gravier, de coquilles, de charbon de bois, et d'eau pure en abondance. Les expériences qui ont été faites sur la ferme ont démontré que la capacité d'éclosion est améliorée par l'emploi de certaines vitamines. L'huile de foie de morue est le plus efficace de ces suppléments et la pâtée devrait en contenir la raison de deux pour cent par poids avant et pendant la saison de reproduction. On donne de la verdure fraîche quand on peut s'en procurer; le chou est l'une des meilleures verdures. La farine de feuille de luzerne, de haute qualité, remplace très bien la verdure fraîche et elle peut être mélangée dans la pâtée jusqu'à 15 pour cent par poids. Les betteraves fourragères sont un bon aliment succulent et peuvent compléter la farine de luzerne. Quant aux autres aliments qui contiennent beaucoup de fibres, comme les produits d'avoine et d'orge et le son de blé, il faut en réduire la quantité afin de ne pas avoir trop de fibres dans la ration lorsqu'on donne de la farine de luzerne.

H. S. GUTTERIDGE,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa, Ontario.

Protestations . . .

(Suite de la page 3)

Daignez agréer [illegible] Monseigneur, cette marque sincère de notre fraternité pour ceux qui, comme nous, sont fils de l'Église et du Canada, ainsi que l'hommage de notre plus profond respect envers Votre Grandeur.

Les membres soussignés du cercle Saint-Alphonse de Liguori de l'A. C. J. C., Juvénat des Rédemptoristes, de Sainte-Anne-de-Beaupré, Qué.

Ce 13 janvier 1930.

Philippe Lauzer,
Louis Bouchard,
Sylvio L. Hervé,
Camille Dubé,
Paul-Émile Ladouceur,
J.-M. Blais,
John-J. Hodgson,
Armand Grenier,
Philippe Blais,
Rémi Bellemare,
Alphonse-Marie Mathieu,
J.-Marie Ladouceur,
J.-B. Paris,
Gaston Lavoie,
Marcel Lapien,
Eugène Le Pierre,
Georges Charrard,
Gérard Morin,
Lionel Sirois,
Gérard Poirier,
Jean-Marie Houllier,
Richard Robert,
Auxquels se joignent les 125 autres juvénistes.

Marché aux grains de Winnipeg

Blé. — No 1 Nord, 122 5-8; No 2 Nord, 119 3-8; No 3 Nord, 115; No 4, 108; No 5, 103 1-4; No 6, 92 1-4; fourrage, 71 1-4; voie, 122 3-4.

Marché aux bestiaux de Prince-Albert

Marché inactif avec peu d'arrivées et des prix à peu près stables. Le marché aux porcs n'a pas changé avec $10.80 à 11.50 pour les bacons, et 11.16 à 11.25 pour les porcs de boucherie.

Bouvillons de boucherie, 3.00 à 8.00; génisses, de boucherie, 3.00 à 3.00; bonnes vaches, 6.00 à 7.00; taureaux, 4.50 à 5.50; bons bouvillons feeders, 6.50 à 7.25; stockers, qualité moyenne, 5.00 à 6.00; bons veaux, 8.00 à 10.00.

Marché aux bestiaux de Winnipeg

Arrivées: 670 têtes à cornes, 130 veaux, 1926 porcs, 130 moutons et agneaux. Les bouvillons de boucherie étaient en faveur à 8.00 jusqu'à 9.50; vaches, 7.00 à 7.50; vaches de qualité moyenne, 5.00 à 6.25, pour mise en conserve, 3.75 à 4.75; veaux — veal —; 10.00 à 14.00; porcs à bacon, 12.25; porcs, feeder la boucherie, 10.00 à 11.00; porcs [illegible] portant la prime habituelle de [illegible] la tête; moutons 6.50 en descendant.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

GRAVELBOURG, Sask.

—Notre vieille salle Saint-Jean-Baptiste, qui vient d'être restaurée complètement, a été, si l'on peut se servir de cette expression, inaugurée de nouveau dimanche, le 2 février 1930. Il y fut tenu, ce jour-là, une soirée paroissiale qu'avaient organisée Mmes Gravel, Alexandre Rommel et Charles Ducourt. Gravelbourg avait répondu avec empressement à l'appel de ces dames; la salle était comble et, en dépit de l'état des chemins et de la dureté du temps, cette soirée fut un véritable triomphe.

Nous eûmes l'avantage, pendant toute la soirée, d'entendre l'orchestre Huel dont font partie M. et Mme Raymond Huel, Mlle Lucie Huel et M. François Lambert, sous la direction de M. Adolphe Huel. La réputation de l'orchestre Huel n'est plus à faire; l'auditoire a su l'apprécier et ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Comme c'était la première fois que l'assemblée paroissiale était réunie à Gravelbourg depuis que le pallium a été conféré à Mgr Mathieu, ses paroissiens profitèrent de la circonstance pour lui présenter leurs félicitations. M. le curé Gravel lut à notre curé une adresse exprimant les sentiments de tous les paroissiens. M. J.-J. Gravel, maire de la ville, et M. L. Rommel, maire de la campagne, prirent aussi la parole. Mgr Mathieu répondit en termes appropriés aux félicitations et aux bons souhaits des citoyens de Gravelbourg.

La soirée fut consacrée aux cartes, mais il y eut place pour le chant et la musique, ainsi que pour une fine comédie en un acte intitulée *Trop Heureux*. Cette pièce obtint beaucoup de succès, il ne fallait pas d'ailleurs s'attendre à autre chose, puisqu'elle a été interprétée par deux artistes de grande valeur, M. et Mme Audette. M. Audette s'est montré à la hauteur de la réputation d'acteur comique qu'il s'est acquise lorsqu'il joua ici même il n'y a pas longtemps, un rôle dans *Les deux pharmaciens*. Le public a été heureux de revoir ces deux artistes de notre scène, et il le leur a bien prouvé par ses applaudissements.

Le reste du programme fut délicieusement rendu par les artistes, dont les noms suivent. Nous entendîmes un duo par Mme L.-J. Brodeur et M. Deschênes, et des chansons par Mlle Lucie Huel, Mlle Blanche Pércier et le docteur Grégoire, avec accompagnement au piano par Mlle V. Le Moine; des chansons par M. Crépeau, qu'accompagnait Mme Crépeau; des chansons par Mme Jérôme, très joliment costumée pour la circonstance, avec accompagnement de Mlle Lorraine Fouchard.

Ont gagné les prix de bridge: M. Oscar Juneau, Mme E. Colleaux et M. Arthur Beauregard. Les prix de whist furent décernés à Mme Rouelle, Mlle Hélène Lapierre et M. Alfred Dion. Mme Ovila Gauthier, M. Albert Gagné, M. Therrien et Mlle Benoît obtinrent des prix de consolation. Les prix avaient été gracieusement fournis par le docteur Lavoie, M. Riofrel, MM. Morin frères, M. Jérôme et Mme Gravel.

ST-LOUIS, Sask.

Bazar.

—Nous avons eu, cet hiver, notre bazar annuel en faveur des œuvres de la paroisse Saint-Louis. Admirons l'ingénieuse activité de nos deux candidates, Mlles Jeanne Nolin et Marguerite Boucher, qui se sont dévouées à parcourir la paroisse, et ont contribué au succès de ce bazar, sous la direction de M. et Mme Delor Légaré, président. Les recettes se montèrent à $1,297.68. Nos candidates avaient à leur actif $1,022.47. Mlle Jeanne Nolin fut l'heureuse gagnante avec $598.86. Félicitations et sincères remerciements à tous les paroissiens.

Chœur de chant.

—Notre schola est réorganisée. Nos chantres, sous la direction de M. Pierre McLeod, maître de chapelle, exécutent, les jours de fête, de belles messes à quatre parties et les vieux cantiques sont chantés avec entrain et piété. Nous aurons de la belle musique à Pâques.

Noces d'or.

—M. et Mme Alcide Légaré ont fêté, lundi, le 27 janvier, le 50ème anniversaire de leur mariage. Une messe solennelle d'actions de grâces fut célébrée en présence d'une assemblée considérable de parents et d'amis. Une soixantaine de descendants, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants étaient présents. Les anniversaires de mariage sont des dates joyeuses qu'il est de tradition de célébrer. Après la messe, un banquet eut lieu dans la salle Saint-Louis, et 193 convives s'assirent aux longues tables. La chaleur communicative qu'il n'était pas besoin de provoquer se manifesta durant le dîner; et ce fut parmi tous les convives si heureusement réunis une cordialité prolongée, ravivée par les souvenirs évoqués, les anecdotes racontées.

Des toasts furent prononcés par M. le curé, qui présenta également une bourse au nom des parents et des amis, M. Louis Schmidt, beau-frère des jubilaires, Mlle Alma Légaré, M. Alfred Légaré, M. Pierre McLeod. Les jubilaires remercièrent en termes émus. Après le dîner, musiciens et chanteurs exécutèrent un programme réjouissant.

Accident.

—M. Frédéric Bourner fils s'est fracturé le genou en jouant dans une partie de hockey. Le blessé est soigné à l'hôpital de la Sainte-Famille, où il devra observer un repos de quelques semaines.

—Mme Thomas Letaire est également en traitement à Prince-Albert, pour quelques semaines.

Service anniversaire.

—Le samedi 1er février, un service solennel était célébré pour le repos de l'âme de Mme Hélène Hudon, décédée, il y a un an. Les familles remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté à cette messe de requiem et qui leur ont témoigné de la sympathie en cette circonstance.

Baptêmes durant janvier.

—Victor Joseph Émile Fauchon.

—Albert Vilfrid Légaré.

Joseph Hector Hudon.

—Jean Berchmans Hector Decoes.

—Albert Vilfrid Légaré, âgé de six jours.

—Christina Isabelle Bacle, âgée d'un mois et 15 jours.

Mariage.

—Jean Edouard Bruce et Florentine Paceteau.

MONTMARTRE, SASK

—Le 3 février dernier a eu lieu, à Montmartre, la partie de cartes des Anciens, en même temps que l'élection des officiers du cercle local pour l'année 1930. Il y a eu beaucoup d'entrain et de beaux prix pour les gagnants. Il y a eu aussi un magnifique programme de chants et de musique qui fut exécuté avec succès. Tous se quittèrent joyeux et contents d'avoir passé une soirée en famille.

—Le 16 février prochain aura lieu un concert donné par les amateurs de Montmartre: une magnifique pièce tragique et une autre très comique seront entendues. Tous sont bienvenus, ainsi que nos amis des paroisses voisines. Nous vous promettons une agréable soirée.

—M. A. Leblanc nous est revenu de l'hôpital, dernièrement. Nous souhaitons plein rétablissement.

Baptêmes.

—Marguerite Aimée Ida, fille de M. et Mme Léger O'Shaughnessy; parrain et marraine, M. et Mme Osias Dusolie.

—Marie Joseph Roger, fils de M. et Mme Ludger Lévesque; parrain et marraine, M. et Mme Jos. Lévesque.

—Bernard Joseph Olivier, fils de M. et Mme Ernest Nolin; parrain et marraine, Laurent et Ellen Nolin.

Bravo! les petits Canadiens!

S. EUSTACHE, Man.

—Le 9 janvier, temps très froid.

—M. le curé est allé présenter ses hommages à S. G. Mgr Sinnott, à Winnipeg.

—Le R. P. Corné, vicaire, après le retour de M. le curé, est allé passer ses vacances dans son ancienne paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, Man.

—Le 12 janvier, soirée de cartes par les jeunes gens. M. Hervé Marsolais président. Soirée amusante à mentionner en particulier une chanson comique par M. Modeste Saint-Cyr.

—Le 13, la petite fille de M. et Mme Thomson, d'Elie, a été transportée d'urgence à l'hôpital pour une grave opération.

—Le 16, M. et Mme Willie Girard ont fait baptiser un fils et une fille. Le nommé — Clarence Sénécal — et les jumeaux sont très bien. La petite fille a été tenue sur les fonts baptismaux par M. Eugène Girard et Mlle Anna Sénécal. Le petit garçon par M. et Mme Alphonse Sénécal, de Pigeon-Lake. Le baptême a eu lieu à Saint-François-Xavier, leur paroisse maintenant.

—Le 18, mort de Mme Lizie Morisset, à l'âge de 38 ans, à Winnipeg, et enterrée à Saint-Eustache.

—Le 19, les Chevaliers de Colomb ont repris avec succès leur soirée de cartes du mois de novembre. M. Hervé Despins, d'Elie, qui vient de finir les derniers travaux à son autoneige qui lui servira à transporter les gens à Winnipeg. Un étranger en amenant d'Elie, pour notre soirée, une vingtaine de personnes, dix chevaliers, avec leurs épouses, ayant en tête leur bon curé, M. L.-H. Hogue. Soirée inoubliable en gaieté et succès.

Le 21 janvier. — M. le curé est toujours infatigable pour organiser ses soirées de cartes. Il a aujourd'hui divisé la paroisse en quatre et chaque partie fera sa soirée. Aussi tout son monde se met à l'œuvre.

—M. Zéphyrin Marchand a été conduit à l'Hospice Taché, malade incurable.

—M. et Mme Alf. Beaufils ont fait visite à Mme Ed.-P. de Lalonde, en visite elle aussi chez sa mère, Mme Letourneau.

—Le 24, M. et Mme Alex. Dufresne, un fils.

—Le 26 janvier. — La petite de M. et Mme Thomas est morte à Elie. Les parents sont inconsolables; elle était l'unique enfant.

—Le 28, la première soirée, par les gens de la partie sud-est du chemin, jusqu'à chez M. Adj. Picard, a été un succès; elle a rapporté $78.00.

—Le 30, décès de Mme John-P. McDougall, âgée de 82 ans. Elle est décédée chez sa fille, Mme Alex Todd. Les funérailles ont eu lieu à Saint-François-Xavier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

—Mme Tom Lynch a été très malade; elle va mieux maintenant, un peu mieux.

—Le 2 février, soirée des gens de la partie ouest, commençant chez le docteur jusqu'à chez Dolcourt, en revenant par chez Don. McDonald, finissant chez Alb. Garvin. La salle était remplie. Ce fut un beau succès. Un bon goûter, une belle table de pêche, une quantité d'objets donnés pour vente à l'encan et huit beaux prix distribués aux gagnants. Les recettes sont de $130.00.

—Le 4 février, le docteur Marvelus est allé voir un malade à Pigeon-Lake, en auto. Mais, en arrivant, il a remisé la machine dans son garage pour jusqu'à ce que les chemins du printemps soient arrivés. Il y a trop de neige.

—Le 30 janvier, mort de M. Franck Trenkle, à l'âge de 82 ans, après une maladie d'une quinzaine de jours: paralysie. Les funérailles ont eu lieu à l'église d'Elie, au milieu d'une foule nombreuse.

WILLOW BUNCH, Sask.

AU COUVENT

Concours mensuel

Grade XI. — Mlle Alice Lemieux, 94 pour cent.

Grade X. — Juliette Champagne, 88; Georgette Deschamps, 87.

Grade IX. — Alice Brault, 93; Bernadette Coltrane, 74.

Grade VIII. — Gracia Dupont, 87; Annette Légaré, 77.

Grade VI. — Marie-Jeanne Mathieu, 83; Prudentienne Lapointe, 88.

Grade V. — Laurienne Vautrin, 82; Claire Lapointe, 72.

Grade IV. — Thomas Brault, 90; Anita Granger, 88.

Grade III. — Mlle Eliane Campeau, 92; Mlle Cécile Lemieux, 73.

Grade II. — Léopold Dupont, 93; Nina Gendreau, 91.

M. Elzé Pottier et les membres de sa famille remercient bien cordialement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie dans le deuil qui les a si cruellement frappés.

L'ÉCOLE DES GARÇONS

Grade VIII. — Edmond Champagne, 85; Gordon Allen, 81.

Grade VII. — Arsène Lemieux, 82; Gordon Gautier, 79.

Grade VI. — Gérard Jalbert, 80; Alex. Schiller, 81.

Grade V. — Henri Légaré, 85; Maurice Whitmore, 82.

Un petit enfant, avec sa mère, visitait pour la première fois un jardin zoologique; il aperçoit un magnifique cerf:

—Regarde, maman, l'animal qui a un porte-manteau comme le tien.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topé

— 22 —

—Au revoir! Au revoir!

—Revenez bientôt!

—Oui! Et toi, que Dieu te bénisse à jamais, Moskodépinig, ô mon cœur, mon âme!

Chouenak Jean exulta. Pour lui, le ciel n'a jamais été plus pur, la terre plus amicale.

—Chantez, monsieur Labelle! Chantez, demande-t-il, supplie-t-il.

Joe Labelle n'a jamais refusé de chanter. Il sait tous les airs canadiens: "Alouette", "Par derrière chez ma tante", "En roulant ma boule" et tant d'autres, qu'il ressort avec enthousiasme et conviction. Il entonne "Alouette", que Chouenak répète avec lui, et que Borcea fredonne derrière eux, même Mariska, à la grande joie de sa maman, y met son petit mot.

Tout le répertoire y passa. Mais la chanson préférée fut: "Comme le dit un vieil adage... O Canada, mon pays, mes amours!" Nos hommes la lancèrent aux collines avec des accents qui allèrent éveiller Nipapinac et ses Cris jusque bien loin dans la Réserve du Lac-Rond.

Ah! la sainte joie de se sentir en paix avec Dieu, avec le monde, avec soi-même! Grâce à Joe Labelle, Chouenak Jean est maintenant presque remis de tout son trouble. Comme il va faire mieux, mieux et mieux encore! Comme ils seront heureux, Borcea et lui!

La pauvre femme avait tant de bonheur dans l'âme qu'il baisa M. Labelle, lorsque celui-ci prit congé après les avoir déposés chez eux. Puis, plus tard, en allant quérir ses vaches dans la pâture, il chantait à pleine gorge:

'O Canada, mon pays, mes amours!'

'O Canada, mon pays, mes amours!'

CHAPITRE XXX

L'HIVER L'OURS

—Vous verrez cela, ma cousine! avait dit la Russe en parlant de l'hiver. Il avait bien dit. Borcea voyait cela de ses yeux et approuvait.

Le 2 novembre, dans la soirée, Sa Majesté la Neige était venue soudain s'imposer à tous, introduite par un vent glacial, déchaîné on ne sait d'où.

Les Chouenak n'avaient jamais rien vu de semblable. Ils regardaient émerveillés ces tourbillons de poudre blanche qui passaient à leur porte à pleine vitesse, roulés de ci de là par la furie de l'ouragan. Ciel et terre avaient disparu. A vingt pas, c'était la nuit.

—Miséricorde! disait et répétait Borcea, qu'allons-nous devenir? Quelque chose a dû se bouleverser là-haut parmi les astres du Tout-Puissant; hier, c'était l'été, et nous voici en plein hiver.

—Brr! faisait Chouenak, rentrant des écuries et refermant vivement la porte. Borcea, je ne sais comment j'ai retrouvé mon chemin. Il m'a fallu ramper comme un serpent pour ne pas être abattu par le vent. Je n'y voyais plus.

—Là!... et ton nez!... s'exclama Borcea.

—Eh bien quoi? mon nez? Qu'a-t-il?

—Il est tout blanc, tout blanc! Voyons, qu'as-tu fait? Et les oreilles aussi! Regarde-toi donc au miroir!

Tout à coup, au contact de la grande chaleur du logis, une douleur aiguë prend le nez de Chouenak Jean. Puis ce fut tout de suite comme un fourmillement d'aiguilles pointues dans la chair vive; les membres en dégel cuisaient à pleins tons!

Le malheureux, hurlant, sautillait, se démenait, appelait Borcea et les anges et les saints à son aide.

Quelle leçon d'expérience! Ignorant comme il l'était des choses du Canada, il dut souffrir tout cela jusqu'au bout, jusqu'à ce que les oreilles et le nez eussent dégelé pour gonfler aussitôt comme des bourdaches, jusqu'à ce que la peau cuite eût pelé et fait place à la nouvelle, ce qui prit des semaines et des mois.

L'ouragan de neige dura trois jours. Lorsque Chouenak entreprenait le voyage aux étables, il s'enveloppait maintenant toute la tête avec des mouchoirs et des châles de Borcea. Celle-ci riait, disant:

—Mon pauvre homme, te voilà bien coiffé comme un Turc! Là, cache bien ton nez, ton beau nez qui fait comme un gros oignon pourpre.

Chouenak prenait patience. Il le fallait d'ailleurs.

—Surtout, toi, Borcea, commandait-il, ne sors sous aucun prétexte. Chauffe-toi près du poêle avec Mariska. La tempête finira bien par s'apaiser.

La tempête s'arrêta comme elle avait commencé, d'un seul coup. Le vent se tut, le brouillard disparut, et le beau soleil illumina le monde, un monde tout nouveau, brillant de blanc et de bleu aussi loin que l'œil curieux tâchait de se renseigner et d'admirer.

—La belle neige! souriait Borcea. On dirait du sel fin, de la farine. Vois: je marche à travers et elle ne colle point.

Elle essaya même d'en faire des boules pour en bombarder son mari, mais elle n'y parvint pas.

Pendant la matinée du lendemain, Joe Labelle arriva dans son traîneau.

—C'est l'hiver! salua-t-il, et il semble qu'il sera dur et long. Nous avons pensé que vous pourriez chaque semaine passer chez vous en nous rendant à Willowdale. Si donc vous avez des achats à faire au village, je pourrais m'en charger et aussi envoyer vos lettres et aussi emporter vos lettres. Cela vous évitera des courses bien inutiles par les grands froids qu'il fait.

—Que vous êtes aimable! répondit Chouenak. Regardez mon nez, M. Labelle! Regardez mes oreilles.

A la vue du visage monstrueux, le Canadien ne put s'empêcher de rire.

—Vous voilà propre! dit-il. Qu'avez-vous fait? Comment avez-vous pu vous laisser geler de la sorte?

—Eh bien oui! Il me semblait qu'il ne faisait pas vraiment froid. Le vent piquait sans doute; mais le vent m'a piqué bien des fois dans la vie. De plus j'étais près des bâtiments, à l'abri, et je me suis attardé à admirer la tempête. C'était si nouveau pour nous. Je ne sentais rien absolument rien. Mais quand je suis rentré, miséricorde! J'ai eu beau me coller près du poêle pour me dégeler et me réchauffer, la souffrance me cuisait jusqu'au bout des orteils!

—Malheureux, vous avez fait cela? Vous êtes allé au lait avec des membres gelés?

—Mais oui! Il ne fallait pas?

—Non, il ne fallait pas! Il fallait vous éloigner au contraire. Il fallait vous frotter le nez gentiment avec de la glace ou de la neige. Vous le savez, M. Chouenak, on apprend la vie au Canada. Soyez prudent!

Joe Labelle se tourna vers Mme Chouenak et demanda ses ordres.

—Achetez tout ce qu'il vous faut pour un mois au moins, lui disait-il.

—Pourquoi pour tout un mois, M. Labelle?

—Mais, parce que c'est l'hiver, et loin de moi, pensez-y, que quand on pourra se rendre au village pour le marché.

—Comment? Cette neige qui est tombée ne va pas fondre et disparaître?

—Pas avant le printemps, soyez-en sûre! Dans ces parages, il gèle tout l'hiver sans jamais discontinuer. Nous aurons beaucoup de neige cette année, à ce qu'il paraît.

—Doux Jésus! soupira Borcea, et elle eut dans son cœur une pensée pour Joe Labelle, pour Chouenak Jean, pour elle-même et pour tout le pauvre monde qui devait subir cette calamité 13-le rapport.

—M. Labelle, que faut-il faire pour s'occuper, si l'hiver est si long?

—Oh! vous vous trouverez de l'ouvrage. D'abord, il y a le train de chaque jour, il faut traire et soigner les bêtes, faire du feu, couper du bois, que sais-je? Puis, M. Chouenak pourra chasser, poser des pièges, dénicher des loups, des renards, des belettes, des ours.

—Ne parlez pas d'ours, M. Labelle... il n'y en a pas à la Vallée Qu'Appelle.

—Oui, oui, il y en a! L'été on ne les voit pas, mais en hiver, ils se rapprochent souvent des habitations et viennent même rôder dans notre cour ou autour des bâtiments.

—Miséricorde! fut presque [illegible] Borcea épouvantée.

D'instinct elle prit la main ou le berceau de Mariska et ses yeux se posèrent sur le gros fusil dont elle se promettait de faire usage à la première occasion.

Les mois de novembre et de décembre parurent à Borcea longs comme des années de pénible exil. [illegible] Pendant qu'il soignait, qu'il trayait, seule dans sa chaumière, elle laissait son souvenir errer vers le beau village de Hongrie, ses parents et amis, plus heureux, jouissant la santé et douceur des familles vivant chrétiennement sous l'œil de Dieu et la protection d'une société civilisée. L'ennui lui vint souvent, en cachette, à l'insu de son mari, elle pleurait.

Quant à Chouenak, bien heureux, bien vêtu, il travaillait dehors, soignait les bêtes, abattait du bois, surveillait les pièges qu'il avait tendus aux bons endroits le long de la rivière et sur les côtes, suivant les indications reçues de Joe Labelle et des fils Brault, tous habiles et grands chasseurs devant l'Éternel.

Les voisins, à belle journée, se rendaient encore à la vallée Qu'Appelle en des traîneaux. Chouenak eut la gloire et la joie de rapporter à Borcea des belettes, des rats musqués, trois gros loups, et même un beau renard argenté. Mais d'ours, pas point! La poulailler était presque ravagée. Néanmoins, elle affirmait à son mari qu'elle avait, dans la pénombre, vu une forme noire disparaître au coin de la grande étable. Chouenak, tout de suite très intéressé, était allé investiguer prudemment, l'arme au poing, mais il n'avait rien trouvé qui d'anormal. Après cela, le cruel! il appelait souvent Borcea "la femme à l'ours!"

Plusieurs tempêtes successives accumulèrent des tas de neige un peu partout. Le chasseur dut se procurer des raquettes; il lui fallut bien des heures de patient exercice pour se mettre à même de continuer la visite des pièges.

A vrai dire, le pays entier était bloqué. Noël vint, et passa; le nouvel an de même. Plus personne ne s'aventurait sur le chemin de Willowdale. La Robe-Noire devait être malade ou enfouie dans les neiges quelque part chez les Sauvages, car on ne la vit point de tout l'hiver.

A la fin de janvier seulement, quelques pionniers des fermes reparurent dans les parages du Grand-Gai, où ils s'arrêtaient pour laisser leurs gros boeufs souffler et manger, et pour se réchauffer eux-mêmes, tout en fumant une pipe. On allumait un feu de camp, on fumait, on causait la gamelle en se contant les nouvelles, bonnes et mauvaises, de la famille et du pays.

Seuls, les Brault ne s'y arrêtaient plus cette année. Ils saluaient, causaient un brin et se rendaient chez les Chouenak, afin de leur rendre service.

Les garçons de la Vallée, toujours au grand cœur d'or, avaient résolu de se rendre ensemble au village et d'envoyer de belles images à leurs Valentines. Le 13 février, ils arrivèrent donc à la ferme Chouenak: les fils Brault et les fils Paquette, conduits par Joe Labelle, et passèrent, comme de coutume, de se mettre tout de suite à Chouenak bon bonjour.

[illegible]

—Ah! Viens! s'écrie-t-elle en peur.

—Ne riez pas, M. Labelle! [illegible] Borcea. [illegible] plus que je ne crois! [illegible] Vous savez? C'est peut-être que je crains beaucoup plus que [illegible].

—Voyons, [illegible] Mme Chouenak!

Pendant qu'elle expliquait [illegible] les fils Paquette s'occupaient [illegible] la trouvaille. [illegible]

[illegible]

—Ah! c'est toi! prononça-t-il en se frottant les mains.

[illegible]

—Quoi? Quoi? Voyons!

—Mon Dieu! l'ours, donc!

—L'ours? celui de Mme Chouenak?

—Oui, l'ours de Mme Chouenak. Vous ne me croyez pas!

—Mais, où est-il?

—Dans le bois, là-bas, au ras des bois.

—Et tu l'as vu?

[illegible]

—Mon Dieu! Mon Dieu! [illegible] Borcea [illegible] Mariska [illegible]

—Ton Chouenak, voilà ton! commanda Labelle.

Ils sortirent [illegible]

[illegible]

(A suivre)

Prince-Albert

—De passage: le R. P. Thomas Schœrek, provincial de la province allemande des Oblats, le R. P. Tessier, O. M. I., de North-Battleford, M. l'abbé Charron, vicaire de Biggar; le R. P. Beaulard, O. M. I., en route pour le sanatorium de Hermosil.

Hier matin, eut lieu à la cathédrale le service anniversaire de la mère de S. G. Mgr Prud'homme. Sa Grandeur chanta la messe. [illegible]

[illegible]

la classe de catéchisme sont, pour la grande division: [illegible]

L'Heure française de Saskatoon désire remercier [illegible]

M. Dessaules n'assistera pas aux séances du Sénat

Ottawa. — On apprend que le sénateur Dessaulles, qui a eu 103 ans en septembre dernier, ne pourra pas assister cette année encore aux séances du Sénat. [illegible]

Position des partis au Sénat

Ottawa. — La position des partis au Sénat est actuellement intéressante. [illegible]

Au Canadien

Que nos lecteurs n'oublient que [illegible]

SASKATOON, Sask.

[illegible]

Le courtage

[illegible]

L'AIDE FEDERALE

Winnipeg. — Les provinces demandent l'aide du gouvernement fédéral [illegible]

AUTORISATION

[illegible]

A la législature de la Colombie britannique

[illegible]

COMMISSION

[illegible]

CONDITIONS D'INSCRIPTION

[illegible]

Un attentat contre la vie de Rubio

Mexico. — [illegible]

Session fédérale

Le programme [illegible]

Conférence navale

LIMITATION DES ARMES

Londres. — [illegible]

REDUCTION DES CUIRASSES

[illegible]

Nationalisation du radio

Ottawa. — [illegible]

LIBEUX, Sask.

[illegible]

CARRUTHERS, Sask.

[illegible]

... et du presbytère. Elle rapporta la belle somme de $75.00. Mme F. Murphy donna deux articles à raffler: une nappe travaillée à la main et une dinde. Elle vendit elle-même les billets et rapporta le beau succès de $42.50. Elle mérite toutes nos félicitations et nos sincères remerciements. La nappe fut gagnée par M. Philippe Lavallée, de Meadow-Lake, Sask., et la dinde, par Mme Helen Chisholm, de Paynton, Sask. M. et Mme Parks, de Carruthers, furent les heureux gagnants des prix destinés aux hommes et aux femmes, alors que M. Salsbury, de Carruthers et Mlle Gandfellow, notre institutrice, remportaient les prix de consolation. La soirée fut agréable et rehaussée par la présence de M. l'abbé Beauregard, curé de Cut-Knife, qui passa au presbytère quelques jours.

— Le 1er février, la cloche tinta le glas funèbre de Mme Chichester, notre bienfaitrice. Il y eut service solennel à 10 heures. Si la paroisse catholique de Carruthers possède une magnifique église, elle le doit à la charité de cette femme. Mme Hugh Arthur Chichester habitait en Angleterre, et c'est par l'entremise d'un de ses petits-fils, vivant ici à Carruthers, qu'elle nous a fait parvenir l'argent pour construire notre église. Nous garderons toujours dans notre cœur une reconnaissance et une gratitude profonde pour notre bienfaitrice, que nous pleurons avec les membres de sa famille.

— La paroisse catholique de Carruthers comprend 30 familles, en majorité canadiennes. Elle possède quelques familles anglaises et irlandaises. Elle s'étend environ de 20 milles de l'est à l'ouest et de 13 milles du nord au sud. [illegible]

Il a suivi un traitement pour sa jambe.

— M. F. Wolfford est parti dernièrement pour le sanatorium de Prince-Albert.

— Mlle A. Raymond, notre sacristine, a eu une forte pleurésie durant le cours de janvier. Elle est actuellement en bonne voie de guérison.

ROSTHERN, Sask.

— M. le curé et les bonnes religieuses de l'hôpital Saint-Jean furent heureux, vendredi passé, de recevoir la visite de leur Bon Père spirituel, S. G. Mgr Prud'homme. Sa visite coïncida avec celle de la Rde Mère Générale de la Communauté de Nicolet, qui était ici depuis quelques jours. Il y eut double fête à cette occasion.

— Le soir, premier vendredi du mois, Monseigneur voulut bien présider la Bénédiction du Très Saint Sacrement. Samedi matin, Sa Grandeur dit la messe de communauté et donna une instruction aux religieuses qui fut fort appréciée. La petite chapelle retentit de joie et touchants cantiques. Monseigneur retourna le même jour dans sa ville épiscopale. Espérons qu'il nous reviendra encore souvent, Mgr. Monseigneur, et comptez toujours sur nos bonnes prières.

— La Rde Mère Bourette, supérieure générale des Sœurs Grises de Nicolet, et sa compagne, la Rde Sœur Sainte-Marguerite, sont parties pour Biggar, où elles resteront pendant la semaine.

[illegible]